



Fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL

Rapport annuel 2012

SMP · PSL

Table des matières

1	Pour le compte des producteurs de lait
3	Unir nos forces pour réussir ensemble
4	Politique agricole 2014 à 2017
5	Rémunération et revenu du travail
6	Économie et politique
8	Marketing
10	Organisation du marché
11	Situation du marché et vente du lait
12	Production laitière
13	Transformation du lait
14	Production fromagère
15	Assemblée des délégués
16	Comité central
18	Rapport financier: comptes annuels 2012
22	Membres de la FPSL
23	Composition des organes
24	Organigramme de la FPSL
25	Documentation: chiffres-clé

Contact et impressum

Pour le compte des producteurs de lait

Ces neuf dernières années, j'ai orienté toutes mes activités de président de la Fédération des Producteurs Suisses de Lait (FPSL) sur la vision de notre organisation: «En Suisse, pays du lait, les producteurs de lait travaillant de manière efficace réalisent un revenu du travail comparable à celui de groupes professionnels analogues.»

Malheureusement, force est de constater aujourd'hui que ce but n'est pas atteint – pas plus au niveau de la branche qu'à celui de l'exploitation. En accédant à la présidence, je savais qu'il faudrait fournir d'énormes efforts communs pour parvenir à améliorer la situation économique des producteurs de lait, de qui nous recevons notre mandat. J'avais cependant confiance en la volonté de notre FPSL, en son dynamisme.

Afin de fixer les priorités de nos activités, j'ai énoncé devant l'assemblée des délégués de la FPSL, à l'issue de ma première année comme président, sept éléments centraux de la nouvelle organisation du marché du lait. Notamment: un degré d'organisation élevé des producteurs de lait, l'équilibre des rapports de force entre la production et la transformation, des mesures d'accompagnement minimales prévues par la loi et un système national de régulation du marché du lait.

Nous basant sur les décisions claires de l'assemblée des délégués et du comité central de la FPSL, nous avons tout d'abord posé des objectifs ambitieux. Mais avec le temps, nous avons dû nous rendre à l'évidence: nous avons fixé la barre trop haut. En revoyant nos objectifs à la baisse, nous avons continuellement perdu en efficacité potentielle pour les producteurs de lait. De telle sorte qu'aujourd'hui, la FPSL se retrouve dénuée de tout instrument efficace pour défendre les intérêts économiques des producteurs de lait. L'Interprofession du lait, créée voilà quatre ans, n'a pas fonctionné comme il le fallait. La loi ne prévoit pas de mesures d'accompagnement qui

permettraient aux producteurs de prendre eux-mêmes des mesures d'entraide. Et sur le marché du lait, nous sommes bien loin d'un équilibre des forces.

Sur le point central – à savoir la défense des intérêts économiques des producteurs – les intentions étaient par trop divergentes au sein du comité central et des organisations membres. Il y a des raisons à cela. En effet, la pression du marché a été plus forte que la possibilité d'œuvrer pour des mesures communes profitant à tous les producteurs. Pour cette raison, les solutions proposées et négociées par la FPSL se sont évaporées l'une après l'autre.

Si la désillusion est grande, elle n'est pas inattendue. En 2010 déjà, dans le rapport sur la stratégie, nous avons mentionné que la défense des intérêts économiques était source de tensions entre la FPSL et certaines organisations membres. Œuvrer à l'échelle nationale pour la situation économique des producteurs de lait implique inévitablement d'étudier de près le fonctionnement du marché. Avec le risque que l'une ou l'autre de nos organisations membres soit concernée.

À long terme, la FPSL gagnera en légitimité par rapport aux producteurs de lait si son comité central opère une dissociation claire entre intérêts commerciaux et défense professionnelle. Je remets donc la responsabilité entre les mains des producteurs de lait et vous remercie sincèrement, chers producteurs et productrices de lait, du large soutien que vous m'avez accordé.



Peter Gfeller
Président des Producteurs Suisses de Lait PSL





Festival, tournoi sportif, fête de lutte ou Journée du lait:
le lait est toujours de la partie quand il s'agit de rencontrer
les enfants et les parents, les jeunes adultes et les familles.

Unir nos forces pour réussir ensemble

«Unir nos forces pour réussir ensemble»: ce slogan figure en grandes lettres sur notre stand du lait, dans les salons professionnels. C'est aussi par ces mots que nous accueillons les producteurs de lait sur notre site Internet. Enfin, cette devise m'a servi de fil rouge dans mes activités pour la FPSL tout au long de l'année 2012.

Durant ma première année au Conseil national, la FPSL a enfin retrouvé la possibilité de défendre directement les intérêts politiques des producteurs de lait. Pour un dossier aussi crucial que la Politique agricole 2014 à 2017, nous pensions qu'un accès direct aux parlementaires agricoles – tous groupes confondus – serait un avantage certain. Pour réussir, il faut bien sûr se préparer méticuleusement et se forger une opinion représentative, mais il faut surtout afficher un front uni. Concernant l'ancrage dans la loi des suppléments de transformation en fromage et de non-ensilage, nous y sommes très bien parvenus. De 2014 à 2017, les producteurs de lait sont ainsi assurés de toucher 1,2 milliard de francs sous forme de suppléments. Mais lorsque des différends subsistent entre les producteurs de lait, les conséquences sont évidentes. Nous l'avons constaté à plusieurs reprises. Par exemple, le Parlement a refusé à une courte majorité de donner aux producteurs la possibilité de prendre sous leur responsabilité des mesures d'entraide ayant pour cible le marché, et rejeté notre proposition d'échelonner selon la charge en bétail les contributions à la sécurité de l'approvisionnement versées pour les surfaces herbagères.

«Unir nos forces pour réussir ensemble»: cette devise vaut aussi pour les tâches opérationnelles de la FPSL. À titre d'exemples, citons les manifestations de haut vol organisées à l'occasion de la Journée du lait à la pause et de la Journée du Lait. Si 3000 adolescents ont accouru au centre-ville de Berne pour acclamer la vache Lovely et le phénomène musical Bastian Baker, ce n'est pas par hasard. C'est là le fruit de l'esprit d'équipe qui anime nos spécialistes du marketing et leur permet d'organiser des événements de grande envergure au profit des producteurs de lait.

Concernant l'évolution des prix, le succès n'est toujours pas au rendez-vous, en particulier pour le prix du lait de centrale et celui du lait de fromagerie destiné à l'emmental. Il n'a malheureusement pas été possible de concrétiser la hausse des prix que dictait le marché, ce que nous imputons à la rivalité entre les organisations de vente du lait.

Selon mes expériences, la concurrence commerciale entre lesdites organisations empêche souvent la FPSL de défendre avec succès les intérêts économiques des producteurs de lait. Pour que cela change, il faut dissocier les mandats commerciaux de la défense professionnelle, en déléguant des personnes différentes. Cela ne va pas de soi. Afin de lancer un signal en ce sens et parce qu'on a constamment réduit ma marge de manœuvre pour défendre efficacement les intérêts des producteurs de lait, j'ai décidé de quitter la direction de la FPSL. Un processus de renouvellement peut ainsi être engagé.

Cette décision n'a pas été facile à prendre. Je transmets cependant à mon successeur une organisation aux finances saines, bien structurée sur le plan opérationnel et dotée d'un personnel hautement qualifié.

Je remercie tous les collaborateurs de la FPSL, les producteurs de lait et leurs familles de leur confiance et de leur soutien durant les années écoulées.



Dr Albert Rösti
Directeur de la Fédération des PSL



Politique agricole 2014 à 2017

Après d'intenses débats entre les groupes d'intérêts et au sein du Parlement, on entrevoit aujourd'hui les grandes lignes de la Politique agricole 2014 à 2017. Bilan pour les producteurs de lait: celui qui ne s'adapte pas recevra nettement moins de paiements directs.

D'après débats aux Chambres fédérales

La première ronde de délibérations parlementaires sur la Politique agricole 2014 à 2017 est terminée. Après une première phase consacrée au débat interne, à la création d'alliances et au lobbying, les deux Chambres ont pris l'an dernier des décisions concomitantes lors de la première lecture déjà. Les points sur lesquels aucune divergence ne subsiste entre Conseil national et Conseil des États ne seront plus discutés en 2013 au niveau de la loi.

Les suppléments ancrés dans la loi

Sur un point essentiel pour l'économie laitière, la FPSL a pu persuader le Parlement de revenir sur la proposition du Conseil fédéral. Il s'agit du supplément pour le lait transformé en fromage et du supplément de non-ensilage, dont les montants (respectivement 15 et 3 ct./kg de lait transformé) resteront ancrés dans la loi sur l'agriculture après 2014. Une modification reste toutefois possible si le volume de lait transformé augmentait fortement. À juste titre, le Parlement a également fixé une teneur minimale en matière grasse pour l'octroi des suppléments. Grâce à cette mesure, les problématiques fromages maigres seront à l'avenir exclus des suppléments.

La stabilisation du marché balayée

Les décisions du Parlement concernant le marché du lait sont par contre très décevantes. Bien que les commissions – et parfois le premier conseil – aient lancé des signaux encourageants, aucune mesure n'a finalement reçu l'aval des deux Chambres. Le Parlement s'est notamment montré inflexible là où les producteurs de lait croyaient en des mesures d'entraide pour prendre sous leur responsabilité la stabilisation du marché du lait. Dans le nouveau cadre légal, le Conseil fédéral refusera la force obligatoire générale tant aux producteurs qu'aux interprofessions pour les mesures visant à adapter l'offre à la demande. On peut ainsi dire adieu à l'idée d'un fonds horizontal, alimenté de manière solidaire et/ou causale, géré par les producteurs et destiné à la mise en valeur des surplus de lait. Pour de telles mesures, il faudrait se passer de la force obligatoire générale.

Tous les paiements directs liés à la surface

Sur un point encore, les revendications des producteurs de lait n'ont pas rallié une majorité. Pour éviter une réallocation intégrale des contributions liées aux animaux en contributions à la surface, la FPSL et l'Union Suisse des Paysans ont proposé un compromis. Il s'agissait d'échelonner en fonction de la charge en bétail et de la zone les contributions à la sécurité de l'approvisionnement versées pour les surfaces herbagères. La principale revendication

des opposants, à savoir de combattre toute intensification indésirable, était plus que remplie grâce aux limites d'octroi proposées (en plaine, nettement en dessous de deux unités de gros bétail consommant des fourrages grossiers). L'alliance des milieux roses-verts et des milieux libéraux partisans du libre-échange agricole l'a malgré tout emporté en ralliant dans son camp des groupes déterminants du centre bourgeois, au prix d'une opération de lobbying massive. La situation du marché du lait ces dernières années a sans doute joué un rôle prépondérant.

Beaucoup de divergences entre les conseils

Entre le message du Conseil fédéral au Parlement, les propositions des commissions préparatoires et les débats des Chambres, des divergences d'opinion fondamentales sur la répartition des moyens financiers étaient déjà perceptibles. La première ronde de délibérations terminée, 28 divergences subsistent entre le Conseil national et le Conseil des États. Les réformes de la politique agricole avaient rarement été aussi disputées. Quoiqu'il en soit, les grandes lignes sont aujourd'hui clairement tracées, et dans l'ensemble, le Parlement s'est rallié à l'avis du Conseil fédéral.

- Les contributions à la sécurité de l'approvisionnement sont liées aux surfaces exclusivement et ne tiennent pas compte de la charge en bétail.
- Les mesures liées à l'écologie, à l'éthologie et au paysage reçoivent plus de moyens financiers. De nouvelles contributions encouragent la production de lait et de viande à partir d'herbages.
- La Confédération réduit encore son influence sur le marché du lait. Celle-ci repose sur la protection douanière, la promotion de la qualité, les suppléments et l'enregistrement obligatoire. La force obligatoire générale est limitée aux activités de marketing.

Un défi pour toutes les exploitations

Dans ce contexte, la pression sur les exploitations de production laitière est énorme. Quiconque refuse de s'adapter perdra chaque année un peu plus de paiements directs. Voilà qui ne fait qu'aggraver la situation générale des revenus. Et c'est là où elle est déjà précaire que l'impact sera le plus marqué: chez les producteurs de lait de centrale et d'emmental.

Rémunération et revenu du travail

Les revenus issus de la production laitière stagnent depuis des années à un bas niveau. Le revenu annuel par unité de main-d'œuvre familiale est d'environ 40 000 francs en plaine et 30 000 francs en région de montagne. Sur l'ensemble des exploitations, seul le quart supérieur atteint une rémunération horaire de 25 francs.

Les revenus stagnent à un bas niveau

La situation économique des exploitations laitières est insatisfaisante. Les revenus stagnent à un bas niveau depuis longtemps, c'est ce que montrent les rapports de base d'Agroscope Reckenholz-Tänikon (ART). Ce dépouillement centralisé des données comptables permet à ART de calculer, entre autres, le revenu d'exploitation et le nombre d'unités de main-d'œuvre pour plusieurs types d'exploitation et zones de production. Sur cette base, on peut facilement établir le revenu par unité de main-d'œuvre familiale (UMOF).

Pour les exploitations de plaine, le revenu moyen était d'environ 40 000 francs ces dernières années. Cela pour les exploitations spécialisées dans le bétail laitier comme pour celles combinant élevage et cultures. En zone de montagne, le revenu par UMOF est d'environ 30 000 francs (cf. graphique en bas à gauche).

Un quart seulement atteint 25 francs

Ces moyennes ne renseignent toutefois qu'à moitié sur la rémunération des paysans producteurs de lait. Depuis quelques années, Agridea et le centre de formation agricole d'Hohenrain (LU) dépouillent systématiquement la

comptabilité analytique de plusieurs exploitations laitières. Cette analyse met en évidence les écarts énormes entre les exploitations. De manière générale, on peut faire les constats ci-après sur la structure des coûts et des revenus par kilo de lait.

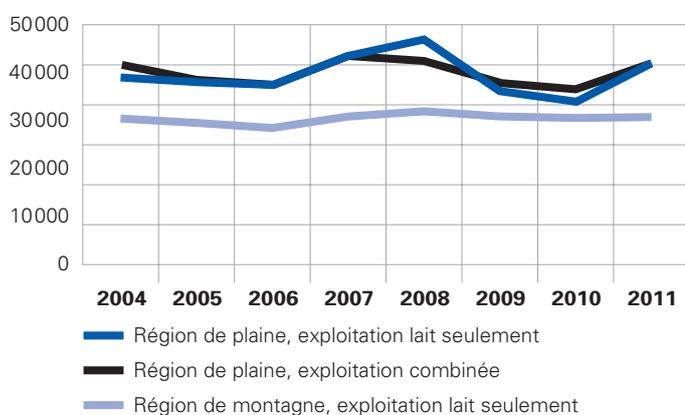
- Les deux principaux facteurs d'influence sont le prix du lait et la productivité du travail.
- Les coûts d'infrastructure et de machines jouent également un grand rôle.
- Les facteurs plus techniques (coût des concentrés, frais vétérinaires, production fourragère et paiements directs) ont un impact moindre.

Parmi toutes les exploitations de plaine analysées, seul le quart supérieur atteint une rémunération horaire d'environ 25 francs, soit un montant proche de la prétention salariale calculée (27 fr./h). Le revenu horaire des deux quarts intermédiaires est de 15 francs, tandis que celui du quart inférieur atteint tout juste 5 francs.

La situation est encore plus extrême parmi les exploitations qui doivent se contenter d'un prix du lait inférieur à 60 centimes (cf. graphique en bas à droite).

Revenu du travail en production laitière

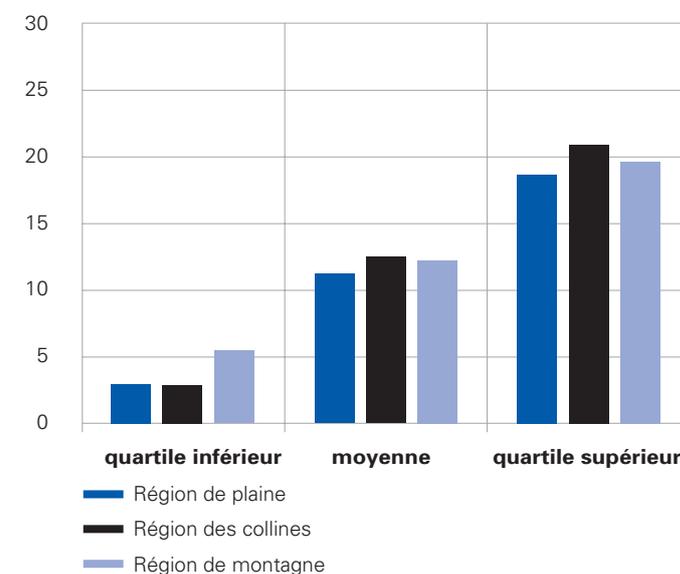
Fr./unité de travail familiale



Source: Rapports de base ART

Revenu du travail pour un prix du lait inférieur à 60 ct.

Fr./heure



Source: CoPro-Lait, BBZN Hohenrain/Agridea

Économie et politique

Par ses divers projets et son travail de lobbying, par ses prises de position et sa participation à divers événements, la Fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL s'est intensément engagée pour influencer sur divers dossiers économiques et politiques. Objectif: créer un cadre aussi favorable que possible pour la production laitière.

Lutte pour les contributions UGBFG

Pour des raisons budgétaires, le Conseil fédéral a décidé à la fin octobre 2012 de réduire de 50 francs, pour les vaches laitières, le montant des contributions à la garde d'animaux consommant des fourrages grossiers, qui devait passer à 400 francs dès 2013. Grâce à l'intervention de la Fédération des Producteurs Suisses de Lait (FPSL), 15 millions supplémentaires ont été accordés lors de l'examen du budget. La contribution sera donc de 425 francs. Le National aurait même accordé les 30 millions de francs nécessaires pour éviter toute réduction. Le Conseil des États s'est cependant imposé lors de l'élimination des divergences.

Prix A pour le lait exporté

En vertu de la «loi chocolatière», la Confédération compense la différence de prix des matières premières exportées sous forme de produits transformés. Pour la période raccourcie courant de janvier à novembre 2012, elle a alloué 51 millions de francs aux transformateurs de lait et de produits semi-finis. Les besoins, chiffrés à 64 millions de francs, étaient à vrai dire bien plus élevés. Les producteurs de lait, en particulier, ont estimé de leur devoir de contribuer à financer le montant manquant. Sans cela, le risque de trafic de perfectionnement se serait très rapidement accru. Les producteurs livrant leur lait à des entreprises concernées ont donc comblé le déficit de financement par leurs contributions au Fonds d'intervention de l'Interprofession du lait, mais aussi par le biais de retenues et de déductions sur la paie du lait. Grâce à ce soutien, les prix dans ce segment ont atteint, voire légèrement dépassé, le prix indicatif du lait A.

Financement de la «loi chocolatière» en 2013

L'argent alloué à la «loi chocolatière» en 2013 étant, vraisemblablement, une nouvelle fois insuffisant, une proposition minoritaire a été déposée au sein de la commission du Conseil national chargée de l'examen préalable. Cette proposition, qui visait à augmenter le crédit de 15 millions pour le porter à 85 millions de francs, n'a malheureusement pas passé la rampe. Le montant reste donc fixé à 70 millions pour 2013 et l'on prévoit un déficit de 15 millions de francs. Reste à clarifier, au printemps 2013, comment le combler.

Excellence, swissness et services

Organisé par la FPSL et la fédération laitière de Suisse centrale (ZMP), le 3^e Forum du lait a eu lieu le 9 février 2012 au Musée des transports de Lucerne. Six prestigieux orateurs y ont discuté des débouchés possibles pour la production laitière suisse. L'excellence des produits, le swissness, des services et un marketing axés sur les marchés et les groupes cibles: c'est sur cette base qu'il faut forger le succès du fromage et des produits laitiers suisses, dans le pays et à l'export, même par temps difficile.

L'emmental se porte très mal

De nombreux fabricants ne touchent plus que 5,50 francs de leurs affineurs par kilo d'emmental livré départ fromagerie. Cela pour un produit AOC de première qualité, élaboré avec du lait cru et sans additifs. Conséquence: les producteurs doivent se contenter de prix inférieurs à ceux du lait d'industrie pour leur lait de qualité produit sans ensilage. Le principal déclencheur de la chute des prix a été la suppression forcée de la gestion centralisée des quantités, au printemps 2011. À la fin juin 2012, la branche s'est mise d'accord – à une large majorité – pour réintroduire une gestion centralisée des quantités, demandant à cet effet la force obligatoire générale au Conseil fédéral. Or, le département concerné a longtemps tergiversé avant de créer une task force, remettant sa décision à l'année 2013.

Le Contrôle du lait fête ses deux ans

Après des débuts difficiles en 2011, le nouveau Contrôle du lait – avec ses réglementations de droit public et de droit privé – a été bien accepté en 2012 par la plupart des acteurs. Comme convenu, le système a subi un examen annuel à l'automne 2012. En ce qui concerne le paiement à la qualité basé sur la moyenne géométrique plutôt que sur le moins bon résultat, l'attitude des transformateurs et des premiers acheteurs n'a pas changé. Ils restent opposés à ce changement, ou plutôt n'y seraient disposés qu'à condition que les déductions augmentent fortement. Quant aux Paramètres-clés pour l'achat de lait fixés par les organisations faïtières des producteurs de lait (FPSL), des fromagers (Fromarte) et de l'industrie laitière (VMI), ils restent inchangés en 2013.

Optimiser les coûts de la production laitière

À l'été 2009, la FPSL avait lancé un projet de trois ans pour l'optimisation des coûts de la production laitière. En collaboration avec Agridea, Profi-Lait, le Forum la Vulg Suisse FVS et les services cantonaux de vulgarisation, la FPSL a mis au point des mesures innovantes pour aider les producteurs de lait dans l'analyse et l'optimisation des coûts de leur exploitation. Outre son calculateur de coûts, un outil simple d'utilisation disponible sur Internet, la FPSL a offert des bons aux producteurs qui suivaient un cours de comptabilité analytique applicable à leur exploitation. Les organisations responsables du projet se sont réunies le 16 novembre 2012 pour dresser le bilan. Elles ont jugé très positifs la collaboration et les outils mis à disposition, mais auraient souhaité que les agriculteurs soient plus nombreux à faire des calculs de coûts et à en déduire des mesures pour leur exploitation. Après analyse des résultats, le comité central de la FPSL décidera de lancer ou non un projet subséquent.

Révision contestée de l'ordonnance sur l'élevage

Le projet de révision totale de l'ordonnance sur l'élevage a créé bien des remous et du mécontentement parmi les éleveurs. Dans sa prise de position, la FPSL a combattu avec véhémence la réduction des contributions pour l'élevage de bétail et la nouvelle définition des animaux de race pure. La Tachetée rouge, qui a été spécialement adaptée aux besoins de la Suisse, ne serait en effet plus considérée comme «pure». La FPSL a en outre demandé le maintien des mesures d'encouragement à l'élevage et l'inscription des caractéristiques sanitaires sur le contrôle de productivité.

Halte à la hausse des coûts pour la protection des animaux

En septembre 2012, l'Office vétérinaire fédéral a lancé une audition sur un lot d'ordonnances relatives à la protection des animaux. Nombre de propositions ne posaient aucun problème, mais la FPSL s'est opposée aux nouvelles dispositions qui feraient monter les coûts. Elle a ainsi rejeté l'obligation d'être titulaire d'une autorisation pour se charger à titre professionnel du parage des onglons ou des sabots. Enfin, la FPSL estime important que la formation agricole englobe la réglementation sur la protection des animaux, pour ne pas imposer aux agriculteurs des cours ou des formations supplémentaires.

La FPSL soutient le 3^e concours de traite

Pour produire du lait de qualité, une bonne technique de traite est essentielle. Voilà pourquoi la FPSL, Profi-Lait, Agroscope Reckenholz-Tänikon et le bureau suisse de la DLG ont soutenu le 3^e Concours suisse de traite. Comme la participation était importante, il a fallu organiser trois éliminatoires régionales afin de sélectionner 12 finalistes parmi les 26 inscrits. Cet engagement a valu la peine. Les médias grand public comme la presse agricole ont publié de nombreux reportages positifs sur cette activité exigeante qu'est la traite. La lauréate du concours, Franziska Duss d'Escholzmatt (LU), a même démontré son talent en devançant tous ses concurrents au concours de traite d'Allemagne, où elle était «invitée d'honneur».

L'AOC du Bündner Bergkäse fait débat

Faut-il inscrire le fromage de montagne des Grisons dans le registre des appellations d'origine contrôlée? Pour répondre à cette question, on a longuement débattu sur le rapport entre produits protégés et produits portant une dénomination géographique locale. Les chimistes cantonaux se sont montrés très circonspects. Pour résoudre ce cas qui constituera un précédent, la FPSL a demandé que la coexistence entre les AOC et les désignations géographiques locales soit réglée dans l'ordonnance sur les AOP et les IGP. Cependant, plutôt que de s'attaquer au problème, l'Office fédéral de l'agriculture s'est arrêté sur un autre obstacle. Il a soudainement remis en question la représentativité de l'organisation ayant déposé la demande d'AOC. Malgré tous les arguments évoqués, la procédure d'enregistrement est toujours en suspens.

Règlement sectoriel SUISSE GARANTIE

Il est crucial pour l'agriculture suisse que la provenance des produits figure clairement sur les emballages. La FPSL est membre d'Agro-Marketing Suisse (AMS), qui est propriétaire de la marque SUISSE GARANTIE. Dans ce cadre, elle s'engage pour une meilleure déclaration et une plus grande notoriété de la marque. En collaboration avec d'autres acteurs de la branche, la FPSL est en outre chargée de la réglementation relative au lait et aux produits laitiers. Durant l'année sous revue, le Règlement sectoriel a été révisé et divers documents ont été adaptés avec l'appui du comité de coordination SUISSE GARANTIE. Après approbation par les organes d'AMS, le nouveau règlement est entré en vigueur au 1^{er} juillet 2012. Aucun changement n'est à signaler pour les producteurs de lait.

Marketing

La vache Lovely est depuis des années l'ambassadrice sympathique et enjouée du lait suisse. Elle transmet une image moderne des produits laitiers et explique leurs nombreux bienfaits pour la santé. Par des mesures efficaces, Swissmilk incite à consommer chaque jour du lait et combat la concurrence en tous genres. Petit rappel des moments forts de l'année marketing 2012.

Dessiner, voter, fêter

La Journée du Lait est un événement bien établi dans le calendrier de la promotion des ventes. Chaque année en avril, le lait est à la fête. En 2012, les producteurs de lait et les jeunes éleveurs ont installé quelque 80 stands partout en Suisse. Tout en dégustant un verre de lait, la population pouvait s'y instruire et s'amuser. Mais les festivités avaient commencé quelques semaines plus tôt déjà. Pour trouver la classe la plus créative du pays, Swissmilk a organisé un concours d'affiches. Les classes étaient invitées à réaliser une publicité grandeur nature destinée à être placardée dans leur commune. Les internautes ont ensuite élu leur affiche favorite, et Swissmilk a invité tous les participants à un grand événement, qui avait lieu à Berne lors de la Journée du Lait. À cette occasion, les trois classes gagnantes ont reçu leur prix et tous les écoliers ont savouré un copieux brunch lacté. Le clou de la journée a sans doute été le concert gratuit de Bastian Baker, gagnant d'un Music Award. Une multitude d'enfants et adolescents a ainsi redécouvert le lait sous un jour jeune et plein d'entrain.

Le lait grimpe toujours plus haut

Pour maintenir et renforcer la sympathie à l'égard du lait, la vache Lovely fait de la publicité durant toute l'année sur les écrans de télévision et de cinéma, sur des affiches et par le biais de divers articles publicitaires. Afin de renforcer encore l'effet du spot dans lequel elle fait de l'escalade, Lovely a surpris tout le monde par une action

unique en son genre : dans les gares de Berne, Lausanne et Zurich, elle a démontré ses talents de grimpeuse sur un mur de six mètres, s'attirant l'attention des passants. Son slogan: «Avec le lait, naturellement en forme». Il ne s'agissait pas d'une simple affiche géante, mais d'une présentation en trois dimensions sur laquelle Lovely avait l'air plus vrai que nature. Bien entendu, cette mesure originale a étonné et amusé de nombreuses personnes. Elle a généré au total plus de quinze millions de contacts. En 2012, le public a également beaucoup apprécié les affiches où l'on voit Lovely à vélo avec sa descendance.

Une championne olympique pour le lait à la pause

Alors que 110 000 enfants avaient participé à la première Journée du lait à la pause en 2001, ils étaient 360 000 en 2012, soit près de 40 % des écoliers du pays. Un taux de participation élevé est capital, car cet événement veut sensibiliser à l'importance des collations saines et montrer qu'il existe des alternatives agréables aux sodas et aux snacks malsains. Cette journée est possible grâce à l'engagement de nombreuses paysannes et femmes rurales, qui distribuent du lait dans les cours de récré partout en Suisse. Mais ce n'est pas tout: en 2012, une école de Gansingen (AG) a accueilli un grand événement pour célébrer le lait à la pause. À cette occasion, les élèves ont créé leurs propres émissions de radio. Le long d'un «parcours du lait», ils ont beaucoup appris sur le lait, les vaches et l'alimentation saine par le toucher, le goût, l'imagination et la réflexion. Les enfants étaient impatients



Depuis 1993, la sympathique vache Lovely fait la promotion du lait dans des publicités amusantes. Elle est aujourd'hui un symbole fort, haut en couleur, original et facilement reconnaissable pour tous les produits laitiers. En 2012, on a aussi pu la voir sur des affiches en compagnie de sa descendance.

de rencontrer une vraie championne olympique. Nicola Spirig, médaille d'or du triathlon des Jeux de Londres, était en 2012 ambassadrice de la Journée du lait à la pause. En compagnie des élèves, elle s'est lancée dans un triathlon de la récré composé des trois disciplines suivantes: la corde à sauter, le footbag et le saut à l'élastique.

Lovely découvre l'âge de glace

Pour le marketing en faveur du lait, 2012 s'est terminé en apothéose: sponsor et partenaire officiel de la Coupe Spengler à Davos, Swissmilk a démontré que le lait a aussi sa place sur la glace. Lors de ce célèbre tournoi de hockey qui a toujours lieu la dernière semaine de décembre, les arbitres et la machine à glace portaient les couleurs du lait. Un bar à lait, des publicités sur les bandes de la patinoire et la diffusion de spots télévisés ayant pour thème le hockey sur glace complétaient cette action de marketing. Le lait et le hockey sur glace s'accordent parfaitement, car les deux véhiculent des valeurs comme la force, le dynamisme et la forme physique.

Nécessaire, varié, efficace

Swissmilk déploie chaque année un grand nombre d'activités de marketing. On compte plus de cinquante mesures au total. Toutes poursuivent le même but: conforter la bonne image du lait. Les atouts des produits laitiers pour la santé sont le message principal de toutes les activités de marketing. En effet, si les consommateurs connaissent les bienfaits du lait – qui est bon pour les os, la

forme, la tête et la ligne – alors ils sont plus enclins à manger régulièrement les trois portions de lait dont ils ont besoin chaque jour. Évidemment, Swissmilk investit aussi dans le contrôle des résultats. Celui-ci garantit que les mesures poursuivent un but précis et produisent le plus grand effet possible.

Plus d'informations sur le marketing en faveur du lait sur www.swissmilk.ch

Les producteurs de lait peuvent commander du matériel publicitaire, des brochures d'information et divers équipements sur www.swissmilk.ch/producteurs > Services aux producteurs > Boutique producteurs



Organisation du marché

En particulier pour les producteurs de lait de centrale et les producteurs de lait de fromagerie destiné à l'Emmentaler AOC, les outils du système actuel n'ont pas suffi à améliorer les conditions ou à stabiliser le marché. Au vu des événements de l'année 2012, cela ne devrait pas changer dans un futur proche.

Une organisation de marché précaire

Durant l'exercice 2012, le marché du lait était tout sauf bien réglé. Mais soyons clair: le marché du lait aussi s'organise, cela par le biais d'outils de droit public et de droit privé. Ces outils ne sont évidemment pas gravés dans la pierre. Profitant de l'instabilité de l'Interprofession du lait (IP Lait), toutes les parties prenantes ont tenté d'influencer la Politique agricole 2014 à 2017 (PA 14–17) pour faire évoluer l'organisation du marché à leur avantage.

Rappel des bases légales en vigueur

Les principaux outils de protection et de soutien prévus par la loi et déterminant l'organisation du marché suisse du lait sont:

- la protection douanière (compatible OMC) pour le lait et les produits laitiers, sauf commerce du fromage avec l'UE,
- les suppléments pour le lait transformé en fromage et le lait de non-ensilage,
- les contributions à l'exportation de produits agricoles transformés ou «loi chocolatière»,
- la participation financière de la Confédération à la promotion des ventes,
- la promotion de la qualité par le contrôle du lait,
- le statut de force obligatoire générale pour les mesures de promotion des ventes et de stabilisation du marché,
- les dispositions sur les contrats d'achat du lait,
- l'obligation d'enregistrer et d'établir des rapports.

Tout comme les outils de protection, l'accord de libre-échange fromager entre la Suisse et l'UE exerce une grande influence sur le marché du lait.

Les facteurs relevant du droit privé

Sur le plan national, deux éléments de droit privé jouent un rôle important.

- La «Convention sur les modalités des contrats d'achat de lait» ainsi que les critères de droit privé pour le paiement du lait selon sa qualité. Il s'agit d'un accord conclu entre les organisations faïtières des producteurs (FPSL), des fabricants de fromage (Fromarte) et de l'industrie laitière (VMI).
- Les décisions de l'IP Lait. S'agissant de l'encaissement de contributions, seul le Fonds d'allègement du marché a été déterminant en 2012. En vertu de la force obligatoire générale accordée par le Conseil fédéral du 1^{er} octobre 2011 au 30 avril 2013, les producteurs ont contribué à raison de 1,0 ct./kg de lait. Cet argent a été utilisé pour exporter du beurre et alléger les

stocks. L'IP Lait a en outre utilisé les réserves du Fonds d'intervention pour combler en partie la brèche de financement de la «loi chocolatière», sans toutefois générer de nouvelles recettes. Enfin, le contrat-type garantissant la segmentation obligatoire, lui aussi déclaré de force obligatoire générale par la Confédération, n'a été que partiellement appliqué.

Les événements des années écoulées ne laissent planer aucun doute: les outils servant à l'organisation du marché sont dans l'ensemble insuffisants pour les producteurs de lait. En particulier, les producteurs de lait de centrale et de lait de fromagerie destiné à l'Emmentaler AOC ont subi des baisses colossales du prix du lait. C'est là une conséquence directe du déséquilibre qui règne sur le marché.

La segmentation se fait désirer

Un autre outil n'a jusqu'ici pas produit l'effet escompté: il s'agit de la segmentation des quantités et des prix. Malgré les décisions de l'IP Lait et la force obligatoire accordée par le Conseil fédéral, la mise en œuvre du contrat-type et de la segmentation qu'il définit se fait toujours désirer. L'IP Lait n'a pas su astreindre ses organisations membres à respecter la segmentation du marché, ni pu créer la transparence. En matière de transparence, seule la FPSL est parvenue à réunir les données sur la segmentation des vingt principaux acheteurs de lait et à les publier dans le cadre de sa surveillance des prix du lait.

Développement de l'organisation du marché

En lieu et place d'une amélioration de la position des producteurs sur le marché du lait, il faut encore s'attendre à un affaiblissement de celle-ci. Ce pronostic est basé sur les événements de l'année 2012.

- L'IP Lait a dit non à une taxe sur les quantités additionnelles.
- Le Fonds d'intervention et le Fonds d'allègement du marché sont épuisés.
- Tous promettent de mettre en œuvre la segmentation, mais d'importants acteurs n'ont pas la volonté de traduire les décisions par des actes.
- Lors des débats sur la PA 14–17, le Conseil fédéral comme le Parlement ont manifesté leur ferme détermination à refuser tout soutien pour des outils de stabilisation du marché que ce soit sous l'entière responsabilité de l'ensemble de la branche ou celle des seuls producteurs.
- Depuis l'été 2012, la branche ne parvient plus à se mettre d'accord sur un prix indicatif pour le segment A.

Situation du marché et vente du lait

Dans un marché difficile, seules les variétés fromagères soutenues par une interprofession forte, dotée de règles efficaces, ont sorti leur épingle du jeu en 2012. La pression sur les prix du lait de centrale reste élevée et les faiblesses structurelles se sont encore accrues à l'export, tant sur le plan de la transformation que sur celui de la commercialisation.

Les écarts se creusent sur le marché du lait

Le marché suisse du lait a connu une évolution très hétérogène en 2012. Certains segments à forte plus-value ont pu maintenir le statu quo, voire enregistrer une certaine croissance. Dans d'autres segments cependant, l'offre excédentaire et la lutte entre concurrents ont exercé une pression énorme sur les prix.

De grandes différences entre variétés fromagères

Grâce aux efforts communs des interprofessions et des acteurs du marché, la position déjà solide des variétés au lait cru Le Gruyère AOC, Tête de Moine AOC et Appenzeller® a pu être confortée. Il en résulte un prix du lait d'au moins 75 centimes par kilo pour les variétés susmentionnées. D'un autre côté, l'Emmentaler AOC souffre toujours de l'absence d'outils efficaces pour équilibrer le marché. Par conséquent, le prix du lait destiné à l'Emmentaler AOC a chuté au niveau du prix du lait de centrale (cf. graphique ci-dessous et tableaux en pages 26 et 27).

Le prix du lait de centrale chute à 56 centimes

La pression sur les prix du lait de centrale reste élevée. Ainsi, le prix standard producteur a baissé de 2,9 centimes sur un an pour atteindre 56,0 centimes. Il s'agit d'un prix calculé par la Fédération des Producteurs Suisses de Lait pour un volume de livraison de 180 000 kilos par an. Cette érosion des prix est principalement

due à la pression résultant de la concurrence entre les acteurs des échelons en aval et au coût élevé des exportations de beurre.

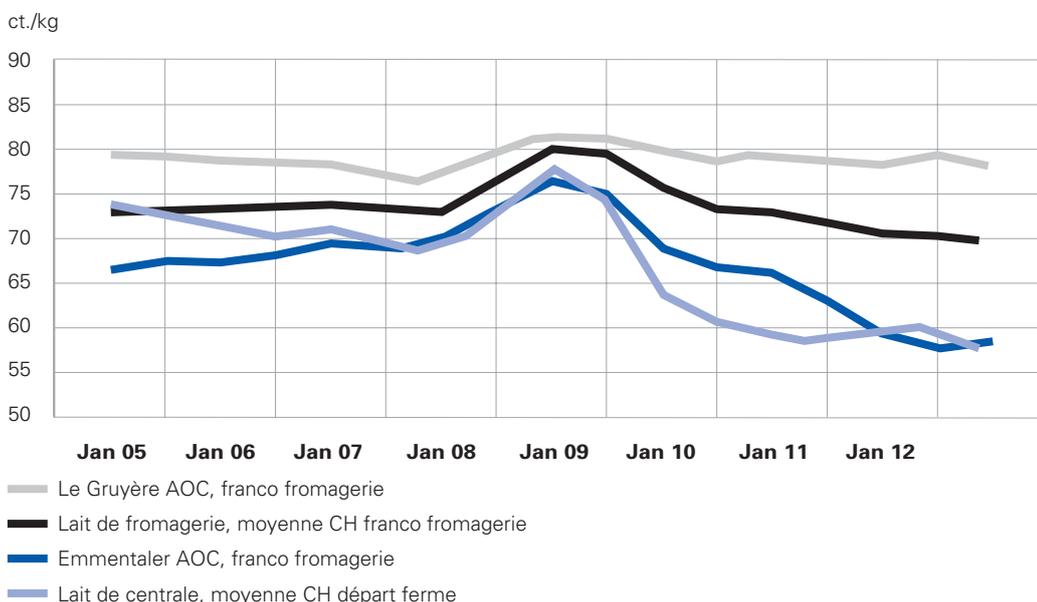
Le commerce extérieur reste important

En 2012 aussi, le commerce extérieur de fromage, de conserves de lait et de produits laitiers transformés a joué un rôle-clé sur le marché du lait. 984,6 millions d'équivalents-lait (EL) ont été exportés et 461,6 millions d'EL importés. Le solde de la balance commerciale présente ainsi un excédent de 523,0 millions d'EL (+18,7 millions d'EL ou +3,7 % par rapport à 2011), soit un volume d'exportation net correspondant à 15,1 % de la production laitière suisse.

Fromage: on exporte plus, mais à moindres prix

Ces dernières années, les importations de fromage ont progressé nettement plus vite que les exportations. Cette tendance inquiétante s'est enfin ralentie en 2012. Grâce à la forte augmentation des exportations de mozzarella et d'autres fromages à pâte dure ou mi-dure notamment, la hausse des exportations a dépassé celle des importations. Toutefois, la valeur des exportations fromagères est en constant recul, ce qui est préoccupant. En effet, il se produit le contraire de ce que l'on souhaiterait. Plutôt que de vendre à l'étranger des spécialités, la Suisse exporte toujours plus de denrées de masse bon marché.

Évolution des prix du lait dans les segments sélectionnés (moyenne roulante sur 12 mois)



Source: Surveillance du prix du lait PSL

Production laitière

Durant l'année 2012, 24 369 exploitations ont produit 3 470 831 tonnes de lait.

La production est restée stable par rapport à 2011, bien que le nombre de producteurs ait diminué de 3,4 % et le nombre de vaches de 0,8 %. 1827 exploitations ont produit plus de 300 000 kilos de lait et fourni 24,1 % du volume total de lait commercialisé.

Stabilisation ou inversion de tendance?

Durant l'année civile 2012, les producteurs de lait ont livré 3 470 831 tonnes de lait aux centrales et aux fromageries, soit une baisse insignifiante de 1142 tonnes ou 0,03 % par rapport à l'année précédente. La production semble donc s'être stabilisée à un niveau élevé. À mieux y regarder, on constate cependant que la production a augmenté de 3,0 % durant le premier semestre 2012, puis baissé de 3,3 % au second semestre. La tendance s'est donc inversée à l'été 2012, mais il est trop tôt pour dire s'il s'agit d'un phénomène de courte durée ou si l'on assiste au début d'une nouvelle phase dans le cycle de production laitière. L'année 2013 le dira. Pour évaluer l'évolution de la production, il convient d'accorder une attention toute particulière aux indicateurs ci-après.

- Évolution du revenu de l'exploitation et du revenu du travail. Si la production laitière n'est pas suffisamment rentable, il en résulte une augmentation des risques et une baisse du potentiel d'investissement dans la production laitière, en particulier dans la construction de nouvelles couches ou logettes pour vaches. Or, l'échéance imminente du délai transitoire pour l'application de la nouvelle ordonnance sur la protection des animaux accentue la nécessité d'investir dans les locaux de stabulation.
- Nombre de vaches. À moyen terme, si les changements dans la structure des exploitations entraînent une hausse du nombre de vaches abattues, le nombre de vaches laitières pourrait baisser.

- Modifications relatives à l'insémination des races d'engraissement et à l'utilisation de semences sexées. Ces deux facteurs ont un impact important sur le nombre de remotes d'engraissement et, à moyen terme, sur le nombre de vaches. Cette évolution dépend de plusieurs facteurs et ne peut être prédite.
- Approvisionnement en fourrages. La quantité et la qualité des fourrages de base, mais aussi le coût des aliments complémentaires, jouent un rôle important (rapport prix du lait/coût des fourrages).
- Politique agricole 2014 à 2017. Vu la pression économique résultant de cette réforme, il faut semble-t-il s'attendre globalement à une extensification de la production laitière (baisse de la productivité des surfaces, stagnation ou recul de la quantité de lait livré par vache).

Un bouleversement de la production laitière

Les statistiques de TSM Fiduciaire Sàrl sur les structures de la production laitière sont tout aussi explicites: le secteur est en plein bouleversement. Seules 7,5 % des exploitations livrent plus de 300 000 kilos de lait par an. Or, ces 1827 exploitations représentent 24,1 % du volume total livré aux transformateurs. Il faut s'attendre à ce que cette évolution se poursuive au cours des prochaines années, de sorte que l'éventail des structures dans la production laitière va encore s'élargir.

Vaches productrices de lait commercialisé 2002–2012



Production de lait commercialisé 2002–2012



Source: TSM Fiduciaire Sàrl

Mise en valeur du lait

Avec 42,0 % de la quantité de lait transformée, le fromage est resté le champion des produits laitiers en 2012. Une comparaison des années 2007 à 2012 montre que la production de beurre et de conserves de lait a fortement augmenté tandis que la transformation en fromage – qui génère une bonne plus-value – reste en-deçà des attentes.

Le fromage et le beurre progressent

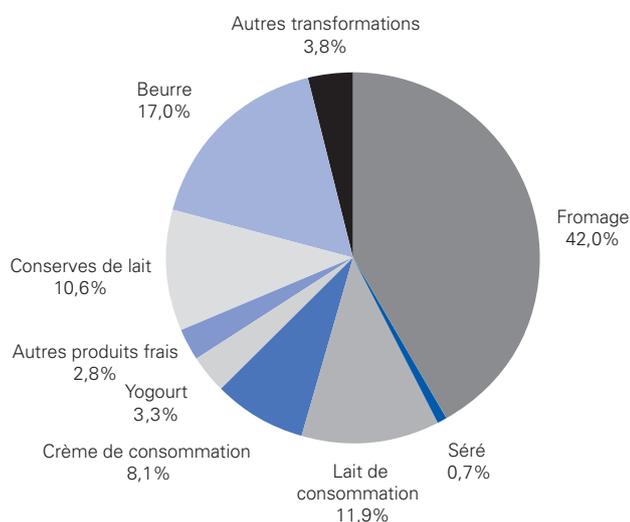
3 470 831 tonnes de lait ont été transformées en 2012. La répartition de ce lait entre les différents groupes de produits a peu varié par rapport à 2011. Avec 42,0 % du volume transformé, le fromage reste la principale catégorie de produits. Par rapport à l'année précédente, la quantité de lait transformée en fromage a augmenté de 15,1 millions d'équivalents-lait (EL), soit +1,0 %, mais la production fromagère a baissé de 496 tonnes. Pour la première fois depuis longtemps, la teneur moyenne en matière utile (protéine et graisse) des fromages a donc augmenté, ce qui pourrait annoncer une inversion réjouissante de la tendance.

Au 2^e rang, on trouve le beurre, dont la part est de 17,0 % (+4,7 millions d'EL ou +0,8 %), suivi par le lait de consommation avec 11,9 % (-4,2 millions d'EL ou -1,0 %), les conserves de lait avec 10,6 % (+2,3 millions d'EL ou +0,6 %) et la crème de consommation avec 8,1 % (+0,2 million d'EL ou +0,1 %).

Total des produits fabriqués en 2012 (cf. pages 29 à 31):

- 481 323 tonnes de lait de consommation (-1,1 %)
- 235 705 tonnes de produits au lait écrémé (-17,3%)
- 181 179 tonnes de fromage (-0,3%)
- 141 732 tonnes de yogourt (+1,5%)
- 97 886 tonnes de spécialités lactées (+2,2%)
- 69 688 tonnes de crème de consommation (-0,1%)
- 56 985 tonnes de poudre de lait et de lait condensé (-1,4%)
- 48 594 tonnes de beurre (+0,1%)

Transformation du lait 2012

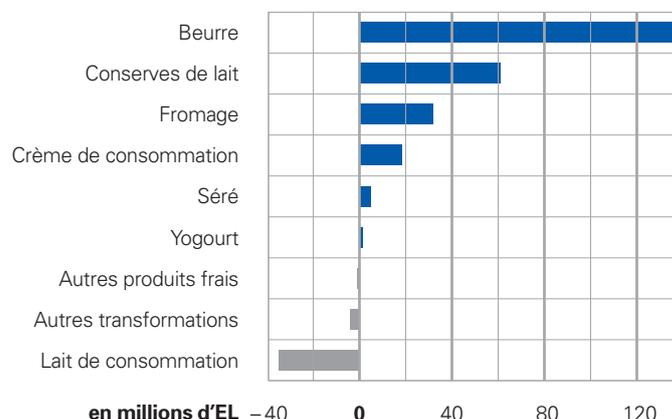


Source: TSM Fiduciaire Sàrl

Les points faibles sont manifestes

Si la répartition du lait entre les types de transformation varie peu d'année en année, les forces et les faiblesses du marché d'écoulement sont restées manifestes en 2012. Malgré un recul de la production laitière, la production de beurre a encore augmenté de 1652 tonnes par rapport à 2011, atteignant 50 643 tonnes (production artisanale incluse). Il s'agit là d'un record. Les exportations de beurre ont aussi atteint un nouveau record avec 10 368 tonnes (+1867t). D'un autre côté, la mise en valeur du lait en produits à forte valeur ajoutée a stagné, voire reculé.

Transformation du lait: variation entre 2007 et 2012



Production fromagère

Avec une production de 28 594 tonnes, Le Gruyère AOC a conservé sa position de leader en 2012. La 2^e et la 3^e place reviennent à l'Emmentaler AOC (26 185 t) et à la mozzarella (21 431 t). On trouve ensuite le séré et le fromage à raclette suisse. Ensemble, les cinq principales variétés représentent 56,2 % de la production fromagère.

Le Gruyère AOC + Emmentaler AOC = 30 %

Le Gruyère AOC a conservé en 2012 sa position incontestée de leader, devant l'Emmentaler AOC. Ces deux variétés produites avec du lait de non-ensilage représentent à elles seules 30 % de la production fromagère suisse. Voilà qui souligne l'importance primordiale de ces deux fromages, tant pour la protection de l'origine que pour la commercialisation. Au classement par volume de production, on trouve ensuite la mozzarella, le séré et le fromage à raclette suisse, qui sont tous fabriqués avec du lait de centrale. Les cinq principales variétés représentent 56,2 % – soit bien plus de la moitié – de la production fromagère suisse (cf. page 31).

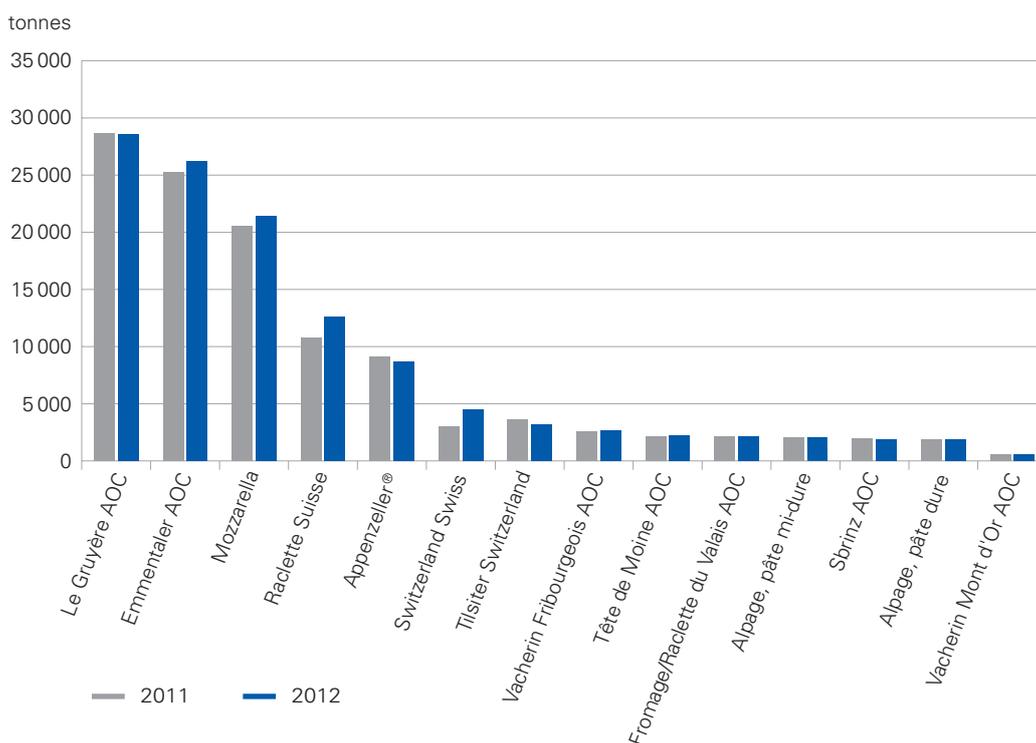
Le séré et le raclette progressent

Durant l'année civile 2012, les fromagers suisses ont fabriqué 181 179 tonnes de fromage au total, soit 496 tonnes ou 0,3 % de moins qu'en 2011. Avec 28 594 tonnes (-97 t ou -0,3 %), Le Gruyère AOC est parvenu à maintenir son volume de production élevé. Les quatre suivants au classement ont, quant à eux, largement augmenté leur production. On a en effet produit 26 185 tonnes d'Emmentaler AOC (+929 t ou +3,7 %), 21 431 tonnes de mozzarella (+873 t ou +4,2 %), 12 950 tonnes de séré

(+3326 t ou +34,6 %) et 12 602 tonnes de fromage à raclette suisse (+1816 t ou +16,8 %). À noter également la forte croissance du Switzerland Swiss, dont la production a augmenté de 1482 tonnes pour atteindre 4509 tonnes (+49,0 %).

Sur le plan de la production, les autres spécialités fromagères présentent un bilan 2012 mitigé. Seules trois variétés ont pu légèrement progresser: 2191 tonnes de Tête de Moine AOC (+116 t ou +5,6 %), 2630 tonnes de Vacherin Fribourgeois AOC (+56 t ou +2,2 %) et 1417 tonnes de fromage de montagne des Grisons (+45 t ou +3,2 %) ont été produites. La production de Fromage/Raclette du Valais AOC est quant à elle restée constante avec 2133 tonnes (+1 t). Enfin, la production de tilsit, d'Appenzeller® et de sbrinz a régressé.

Production de variétés de fromages sélectionnées en 2011 et 2012



Source: TSM Fiduciaire Sàrl

Assemblée des délégués

Le 11 avril et le 7 novembre 2012, les délégués de la FPSL se sont réunis en assemblée ordinaire. L'assemblée de printemps était consacrée aux objets statutaires ainsi qu'à une information détaillée sur le marché du lait et la politique agricole. En automne, les délégués ont procédé à des élections de remplacement.

11 avril: assemblée de printemps

Au printemps, l'assemblée des délégués de la Fédération des Producteurs Suisses de Lait (FPSL) était consacrée aux décisions statutaires et à une information détaillée sur le marketing en faveur du lait, la réforme de la politique agricole 2014 à 2017 et le marché du lait. Les objets statutaires ont tous été approuvés. Il s'agissait notamment des comptes annuels 2011 consolidés, lesquels sont constitués de trois comptes partiels: la défense professionnelle, le fonds de marketing et le fonds de soutien. Sans discussion, les délégués ont donné décharge aux organes. Seule demande émanant des membres, une proposition au chapitre des décisions financières visait à réduire le montant des contributions. Elle a été rejetée à une très large majorité.

Décisions financières

Les délégués ont décidé que les organisations membres continueraient de prélever, par kilo de lait commercialisé par les producteurs affiliés directement ou indirectement, les contributions suivantes pour la période courant du 1^{er} mai 2012 au 30 avril 2013:

- fonds de marketing: 0,525 centime*
- marketing générique pour le fromage suisse: 0,2 centime*
- défense professionnelle FPSL: 0,15 centime
- cotisation à l'Union Suisse des Paysans: 0,04 centime

* Les contributions au Fonds de marketing et en faveur du marketing générique pour le fromage suisse bénéficient de la force obligatoire générale.

Marché du lait: les producteurs insatisfaits

Un constat se dégage clairement des discussions: les producteurs de lait sont insatisfaits de la situation du marché. Le président Peter Gfeller a rappelé aux délégués que l'Interprofession du lait n'est pas au cœur du problème, le lait excédentaire non plus. Bien plus, c'est la situation économique des producteurs qui inquiète. Si l'Interprofession du lait a pris des mesures d'allègement du marché l'an dernier, c'est uniquement grâce à la pression exercée par la FPSL et au coup de pouce donné par la scène politique. Cela montre bien que l'interprofession n'est pas à même de trouver une solution au problème des producteurs de lait sur la base du droit privé uniquement.

7 novembre: assemblée d'automne

La réforme de la Politique agricole 2014 à 2017 (PA 14–17) préoccupe beaucoup les producteurs de lait. C'est ce qui est clairement ressorti de l'assemblée des délégués ordinaire d'automne de la FPSL. En effet, quoi que décide le Parlement, les paysans producteurs de lait devront adapter leur stratégie d'entreprise au nouveau cadre légal. Le président de la FPSL, Peter Gfeller, a rappelé les principales revendications politiques concernant la PA 14–17: l'inscription dans la loi des suppléments pour le lait transformé en fromage et le lait de non-ensilage d'une part, l'échelonnement des contributions aux surfaces herbagères en fonction de la charge en bétail d'autre part.

Marché du lait: la FPSL manque la cible

En ce qui concerne l'organisation du marché du lait, la FPSL a dû reconnaître que les actions entreprises n'ont pas atteint les buts fixés. Dans les conditions politiques qui se dessinent et vu l'attitude des acteurs du marché, les possibilités de prendre des mesures minimales de stabilisation devraient se limiter tout au plus à la segmentation du marché. Pour que celle-ci puisse développer tous ses effets, elle doit satisfaire à certaines exigences, a constaté le président de la FPSL, Peter Gfeller. Les critères centraux sont à cet égard une transparence absolue, le libre-choix de livrer ou non du lait C et le respect de la segmentation en cascade.

Élections de remplacement au comité central

Pour remplacer Benjamin Henchoz (Prolait) et Moritz Erni (ZMP), membres démissionnaires du comité central de la FPSL, l'assemblée des délégués a élu Marc Benoit, président de Prolait, et Christian Arnold, membre du comité de ZMP. Pour remplacer Marc Benoit et le suppléant démissionnaire Markus Wyss (BEMO), les délégués ont en outre élu deux nouveaux suppléants au comité central, à savoir Didier Roch (Prolait) et Thomas Hirsbrunner (BEMO).

Réussir en s'appuyant sur un système

À l'issue de l'assemblée, Markus Höltschi, du centre de formation agricole d'Hohenrain, a présenté un exposé sur la conduite stratégique d'une exploitation. M. Höltschi a encouragé ses auditeurs très attentifs à repenser leur stratégie d'entreprise et à ne pas hésiter à s'adapter, même quand les temps sont difficiles. Il a ajouté que pour réussir dans la production laitière, il faut adopter un système et l'appliquer de manière conséquente.

Comité central

Le comité central de la Fédération des Producteurs Suisses de Lait (FPSL) s'est réuni pour sept séances ordinaires durant l'exercice 2012. Une séance extraordinaire et un séminaire interne ont en outre eu lieu afin de définir le rôle de la FPSL dans l'agencement et les tractations du marché.

26 janvier: critères de retour à l'IP Lait

- Le comité central de la FPSL fixe les conditions d'un retour à l'Interprofession du lait (IP Lait), à savoir: une représentation suffisante et indépendante des producteurs, le respect du prix indicatif, la mise en œuvre de la segmentation et la normalisation des stocks de beurre. Sur cette base, la FPSL va chercher un consensus avec l'IP Lait.
- Vu la hausse continue de la production laitière, le comité central demande un rapport étudiant la mise en place d'une plateforme de commercialisation pour alléger efficacement le marché. Les démarches concrètes sont toutefois du ressort des organisations de commercialisation intéressées.
- La direction informe le comité central sur les dispositions et les mécanismes s'appliquant à la «loi chocolatière» en 2012. Les moyens à disposition ne suffiront vraisemblablement pas et la branche devra mettre en place des mesures (autrement dit, trouver des moyens financiers) dans le courant de l'année.

19 mars: préparation de l'assemblée des délégués

- Le respect des critères fixés par le comité central de la FPSL en vue d'un retour à l'IP Lait est insuffisant. Il faut poursuivre les négociations.
- Le comité central prépare les objets qui seront soumis aux délégués lors de l'assemblée de printemps. Il approuve notamment les comptes annuels 2011, les décisions financières 2012/13 et le rapport annuel à l'intention de l'assemblée.

25 avril: 1^{ère} séance extraordinaire

- Vu l'état déplorable du marché et les difficultés à concilier les intérêts de la FPSL avec ceux des acteurs représentés à l'IP Lait, le comité central se réunit en séance extraordinaire à la demande de sept de ses membres. Au final, étant donné la complexité du sujet et les intérêts divergents, les discussions n'aboutissent pas. Pour le comité central, cela confirme la nécessité de se réunir en séminaire interne afin de traiter plus en détail de cette thématique.

7 mai: les débats sur la PA 14-17 sont lancés

- Le comité central décide que la FPSL signera la Charte Stratégie qualité de l'agriculture et de la filière alimentaire suisses. Cette charte a été élaborée sous l'égide de l'Office fédéral de l'agriculture.
- Les débats parlementaires sur la Politique agricole 2014 à 2017 (PA 14-17) débutent fin mai par l'audition des cercles concernés par la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N). La FPSL a transmis les revendications des producteurs de lait à l'Union Suisse des Paysans pour qu'elle en tienne compte dans sa position.
- Le comité central prend connaissance du Rapport annuel 2011 sur la mise en œuvre et l'efficacité des mesures d'entraide.
- L'éradication de la diarrhée virale bovine (BVD) a beaucoup occupé les détenteurs d'animaux ces dernières années. Le comité central prend connaissance du Rapport final sur les contributions des détenteurs d'animaux à l'éradication de la BVD entre 2008 et 2011. La poursuite du programme sera financée par les pouvoirs publics.

16 juin: séminaire interne sur l'IP Lait

- À point nommé pour le séminaire interne, le conseiller fédéral Johann Schneider-Amman communique par courrier à la FPSL que c'est à l'IP Lait de décider des mesures portant sur le marché du lait. Par conséquent, une demande d'extension des mesures d'entraide (force obligatoire générale) doit émaner de l'interprofession pour que la Confédération entre en matière.
- Le comité central discute longuement des critères de retour à l'IP Lait et décide de n'en garder qu'un, à savoir une révision des statuts donnant à la FPSL trois sièges au comité de l'IP Lait. Si cette condition est remplie, la FPSL pourra désigner les personnes qu'elle souhaite déléguer au comité de l'IP Lait.

21 juin: élections de remplacement au comité directeur

- Le comité central confirme la décision prise lors du séminaire interne: si l'IP Lait révisé ses statuts pour garantir à la FPSL trois sièges au comité, l'organisation faitière réintégrera l'interprofession. On conserve les autres critères au titre d'objectifs à moyen terme.
- Le comité central élit Thomas Oehen (président de ZMP) et Laurent Tornay (président de la FLV) au comité directeur de la FPSL pour remplacer Moritz Erni et Benjamin Henchoz, qui ont tous deux quitté le comité central.

23 août: entretien avec la base

- Le comité central s'entretient avec les organisations paysannes Uniterre, Big-M et Bäuerliches Zentrum Schweiz. Celles-ci soumettent leurs propositions pour la régulation du marché laitier. Le comité central décide de rédiger un questionnaire en vue d'une enquête auprès de la base. Il crée aussi un groupe de travail chargé d'élaborer et d'évaluer des mesures de stabilisation du marché.
- Comme on s'y attendait, les moyens alloués à la «loi chocolatière» ne suffisent pas. Pour combler la brèche de financement, le comité central appelle de ses vœux une solution horizontale dans le cadre de l'IP Lait, tout en ayant conscience du peu de chances de succès.
- La CER-N a adopté ses positions à l'intention du Conseil national. Seules deux revendications des producteurs de lait ont trouvé grâce aux yeux d'une majorité de la commission: l'inscription des suppléments dans la loi et les dispositions relatives aux contrats-types des interprofessions. En ce qui concerne la force obligatoire générale, les contrats d'achat du lait et l'échelonnement selon la charge en bétail des contributions à la sécurité de l'approvisionnement versées pour les surfaces herbagères, il faut se contenter de propositions minoritaires. Pour le lobbying en faveur des producteurs de lait, la FPSL collabore étroitement avec l'Union Suisse des Paysans (USP).
- Le comité central approuve la liste des représentants de la FPSL à l'assemblée des délégués de l'USP. Celle-ci élira son nouveau président en novembre.

4 octobre: candidats au comité de l'IP Lait

- Estimant que la situation manque de clarté tant sur le plan politique qu'à l'IP Lait, le comité central décide de suspendre la réalisation de l'enquête auprès des producteurs et le groupe de travail chargé des mesures de stabilisation. Il prévoit d'organiser un séminaire pour étudier la situation et discuter de l'avenir.
- Le comité central de la FPSL désigne ses candidats au comité de l'IP Lait à l'intention de l'assemblée des délégués de l'interprofession : Hanspeter Kern, Stefan Hagenbuch et André Aeby.
- Les décisions du Conseil national sur la PA 14-17 sont ambiguës. Le comité central prend connaissance des activités en vue des débats de la CER du Conseil des États.
- Le comité central donne son aval à l'ordre du jour et aux recommandations de vote à l'intention de l'assemblée des délégués.

3 décembre: approbation du budget 2013

- Le comité central prend connaissance des activités prévues en 2013 et approuve les budgets du marketing et de la défense professionnelle. Il libère en outre des moyens financiers pour la promotion du fromage d'alpage suisse.
- Après trois ans d'activités diverses, la campagne d'optimisation des coûts de la production laitière s'est terminée par un séminaire. Le comité central prend connaissance des activités et est favorable à la mise au point d'un projet subséquent par les organisations concernées.

Comité directeur

Le comité directeur, fort de cinq membres, s'est réuni à trois reprises. Il a pris des décisions concernant les ressources humaines ou a préparé ces objets à l'intention du comité central; il a par ailleurs traité des objets relatifs aux placements immobiliers et à la fondation de prévoyance et s'est chargé d'autres affaires sur mandat du comité central.

Commission «lait de fromagerie»

La Commission «lait de fromagerie» s'est réunie à cinq reprises. Il s'agit d'une plateforme indispensable pour mettre en commun les intérêts généraux de tous les producteurs de lait de fromagerie de non-ensilage, indépendamment de la variété fromagère. L'an dernier, l'échange d'informations et la mise en réseau des producteurs de différentes variétés ont permis de mieux connaître les spécificités de chaque filière. Les intérêts communs relatifs à la politique agricole ou à la répression des fraudes par exemple ont été défendus efficacement.

Rapport financier: comptes annuels 2012

Les comptes consolidés 2012, établis sur la base du droit commercial, bouclent sur un excédent de charges de 0,2 million de francs, dépassant ainsi la valeur budgétée pour 2012.

Les services de la FPSL à des tiers ont été sollicités beaucoup plus fortement que prévu. Les produits nets correspondants (les «autres produits» moins les «charges directes») sont supérieurs de 0,5 million de francs au budget. Parallèlement, les charges d'exploitation n'ont pas augmenté, mais ont pu être maintenues en dessous du budget grâce à une gestion rigoureuse des coûts. La retenue montrée en matière d'investissement a également été décisive, car les amortissements ont été moins importants que prévus.

Grâce au résultat du Fonds de marketing, le résultat d'exploitation opérationnel (EBIT) consolidé des trois comptes partiels se situe dans les chiffres noirs avec un solde de 0,5 million de francs.

Le résultat financier net boucle sur un résultat positif de 0,7 million de francs. Les titres ne sont plus estimés selon leur valeur boursière si celle-ci est supérieure à la valeur d'acquisition. Le principe d'imparité s'applique. La réserve pour fluctuations de valeur a été augmentée de 0,1 million de francs. Concernant le compte de la Fédération – on le constate à nouveau clairement – il est indispensable d'avoir un résultat positif des placements pour pouvoir continuer à contribuer au financement et au maintien de la défense professionnelle.

Le résultat extraordinaire reflète certains effets ponctuels. Suite à un contrôle des abonnements du magazine culinaire «Le Menu», la régularisation des abonnements payés par avance a été adaptée de 1,2 million de francs. Les provisions linéaires pour les risques liés au portefeuille débiteur et au Service des achats ont été complétées en fonction des volumes.

On peut constater que fondamentalement les comptes consolidés indiquent que les objectifs budgétaires et financiers de la FPSL, qui ont servi de garde-fous pour l'exercice 2012, ont été suivis.

Résultats des trois comptes partiels 2012

Le compte de la Fédération présente comme de coutume un résultat d'exploitation opérationnel (EBIT) négatif de -0,8 million de francs (budget: -1,3 million de francs). Le résultat financier net, qui peut être jugé satisfaisant grâce à l'évolution positive des marchés financiers en 2012, permet de compenser ce résultat opérationnel négatif.

L'augmentation des deux provisions – pour risques potentiels liés aux obligations d'achat du Service des achats et pour risque lié au ducroire – est le point dominant dans le domaine neutre. En prenant en compte le résultat extraordinaire, grevé par des provisions, le compte boucle sur un excédent de charges de 0,3 million de francs, alors que le budget prévoyait 0,2 million de francs.

Bilan consolidé de la FPSL au 31 décembre 2012

Actifs (en milliers de CHF)	2012	%	2011	%
Liquidités	65 516	55,7	74 333	54,9
Titres	30 255	25,7	27 232	20,1
Créances vis-à-vis de tiers	9 419	8,0	22 897	16,9
Créances institution de prévoyance	–	0,0	1	0,0
Actifs de régularisation	3 869	3,3	6 847	5,1
Total actifs circulant	109 059	92,7	131 310	97,0
Immobilisations financières	2 286	1,9	2 224	1,6
Immobilisations corporelles meubles	684	0,6	525	0,4
Immobilisations corporelles immeubles	5 505	4,7	1 265	0,9
Total actifs immobilisés	8 475	7,2	4 014	2,9
Valeurs en capital	70	0,1	130	0,1
Total capital hors exploitation	70	0,1	130	0,1
Total actifs	117 604	100,0	135 454	100,0
Passifs (en milliers de CHF)				
Engagements à court terme envers des tiers	9 308	7,9	26 183	19,3
Engagements à court terme institution de prévoyance	351	0,3	431	0,3
Passifs de régularisation	4 380	3,7	5 269	3,9
Provisions à court terme	919	0,8	687	0,5
Total capital étranger à court terme	14 958	12,7	32 570	24,0
Autres engagements à long terme	109	0,1	109	0,1
Provisions à long terme	16 110	13,7	16 123	11,9
Provisions pour mesures Fonds de soutien	8 800	7,5	8 800	6,5
Total capital étranger à long terme	25 019	21,3	25 032	18,5
Capital de la société coopérative	3 000	2,6	3 000	2,2
Capital Fonds spéciaux	28 237	24,0	26 468	19,6
Réserves, bénéfice au bilan	46 615	39,6	22 647	16,7
Résultat	- 225	- 0,2	25 737	19,0
Total capital propre	77 627	66,0	77 852	57,5
Total passifs	117 604	100,0	135 454	100,0

Les comptes 2012 reflètent une application stricte de la gestion des coûts et de la discipline en matière de dépenses à tous les niveaux. Les charges de personnel, qui sont même légèrement inférieures à l'année précédente, sont notamment représentatives de ce fait. Cette situation peut néanmoins entraîner des surcharges de travail ponctuelles.

Fonds de soutien

Les comptes du Fonds de soutien reflètent la fin de l'obligation de contribuer pour les membres de la FPSL, liée à l'arrivée à échéance de la force obligatoire générale à partir des comptes 2010. Le solde 2012 présente un excédent de charges de 0,1 million de francs. Le résultat des produits et des charges de la communication générique pour le fromage d'alpage suisse est à nouveau neutre.

Fonds de marketing

Concernant les comptes du Fonds de marketing, on notera que le recours aux prestations proposées par le Marketing entraîne un produit supérieur de 3,0 millions de francs au budget. Par conséquent, les charges directes, c'est-à-dire les dépenses directement imputables, ont augmenté de 2,6 millions de francs.

Le résultat d'exploitation opérationnel (EBIT) réalisé de 1,3 million de francs – alors que le budget avait prévu l'équilibre pour 2012 –, découle aussi du fait que les charges d'exploitation (0,5 million de francs) sont inférieures au budget, et que les amortissements sont de 0,2 million de francs moindres que prévu.

Sur la base d'un contrôle, un changement fondamental de pratique a été opéré en matière de régularisation des abonnements en cours du magazine culinaire «Le Menu» via les charges extraordinaires. Un excédent de produit de 0,1 million de francs au total a été enregistré.

Compte de résultat consolidé de la FPSL au 31 décembre 2012

(en milliers de CHF)	2012	%	2011	%
Contributions des producteurs	22 348	48,3	23 092	49,6
Contributions	8 163	17,7	8 163	17,5
Autres produits	15 686	34,0	15 325	32,9
Total produits d'exploitation	46 197	100,0	46 580	100,0
Charges directes	- 27 155	- 58,8	- 26 615	- 57,1
Total charges directes	- 27 155	- 58,8	- 26 615	- 57,1
Charges de personnel	- 11 280	- 24,5	- 11 459	- 24,6
Organes	- 242	- 0,5	- 235	- 0,5
Charges de locaux	- 1 507	- 3,3	- 1 465	- 3,1
Entretien, réparations, remplacement	- 57	- 0,1	- 49	- 0,1
Charges de véhicules et de transport	- 225	- 0,5	- 192	- 0,4
Assurances choses, redevances	- 56	- 0,1	- 60	- 0,1
Charges d'énergie et d'évacuation des déchets	- 68	- 0,1	- 73	- 0,2
Charges d'administration et d'informatique	- 876	- 1,9	- 1 007	- 2,2
Contributions	- 3 788	- 8,2	- 3 934	- 8,5
Publicité	- 51	- 0,1	- 118	- 0,3
Autres charges d'exploitation	- 11	0,0	- 15	0,0
Total charges d'exploitation	- 18 161	- 39,3	- 18 607	- 40,0
Total charges directes et d'exploitation	- 45 316	- 98,1	- 45 222	97,1
Total excédent brut d'exploitation (EBITDA) opérationnel	881	1,9	1 358	2,9
Amortissements	- 360	- 0,8	- 372	- 0,8
Total résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	521	1,1	986	2,1
Produit des placements financiers	1 160	2,5	2 096	4,5
Charges financières	- 411	- 0,9	- 2 067	- 4,4
Total résultat avant impôts (EBT)	1 270	2,7	1 015	2,2
Résultat immeuble commercial	222	0,5	258	0,6
Produits extraordinaires	134	0,3	25 757	55,3
Charges extraordinaires	- 1 673	- 3,6	- 1 148	- 2,5
Impôts	- 178	- 0,4	- 145	- 0,3
Total excédent de produits/charges	- 225	- 0,5	25 737	55,3

Rapport financier: comptes annuels 2012

L'annexe fait partie des comptes annuels, qu'elle complète par des informations importantes qui ne ressortent pas directement du bilan et du compte de résultat. Les comptes annuels doivent donner au lecteur un aperçu aussi complet que possible de la situation économique et financière de la Société coopérative.

Bilan consolidé

Au 31.12.2012, date de clôture de l'exercice, le bilan présente une situation financière saine, comme l'an dernier. Le total du bilan consolidé atteint 118 millions de francs, ce qui constitue un net recul par rapport à 2011. Ce recul est lié à la fin de l'encaissement des contributions de l'IP Lait, intervenue à partir de 1^{er} mai 2012. Il en résulte une nette baisse des liquidités, des créances vis-à-vis de tiers et des actifs de régularisation, mais aussi, du côté des passifs, une nette réduction des engagements à court terme vis-à-vis de tiers.

La situation des liquidités est stable et sa gestion conservatrice. Les actifs circulants sont d'environ 109 millions de francs. Ils sont opposés à un capital étranger à court terme de 15 millions de francs. En vue de réduire les risques en matière de placements, la volatilité et la grande incertitude des marchés financiers sont considérées comme des éléments prioritaires – et ce bien que la situation actuelle soit bonne. La stratégie adoptée vise à donner plus de poids aux placements financiers immobiliers, et ce, principalement à cause de l'apport relativement constant de liquidités et de la protection de l'avoir. La part des actifs circulants sur le total du bilan est de 93 %. Du côté des passifs, on notera le bon équilibre entre le capital propre et le capital étranger, à court comme à long termes. Les financements ne sont réalisés qu'à partir de fonds propres. Il n'y a aucun financement étranger avec charges d'intérêts (leasing non compris). Le pourcentage de capital propre comptabilisé est passé à 66 % (année précédente: 57 %) en raison de la baisse de la somme du bilan.

Compte de résultat consolidé

L'excédent de charges consolidé de 0,2 million comptabilisé résulte principalement du résultat du domaine extraordinaire de -1,5 million de francs. Le résultat d'exploitation/EBIT est en positif et atteint 0,5 million de francs, mais si on lui ajoute le résultat financier net et le résultat du domaine neutre, on obtient un excédent de charges de 0,2 million de francs.

Les contributions des producteurs, perçues par la FPSL pour l'activité de la Fédération et la défense professionnelle, ainsi que le marketing générique pour le lait et les produits laitiers, se montent à 22,3 millions de francs, en légère baisse par rapport à l'an dernier. La participation aux frais de 0,01 ct./kg de lait, décidée lors de l'assemblée des délégués du 13 avril 2011, est comptabilisée avec les charges directes.

Annexe aux comptes 2012

Passifs liés à des contrats de leasing non portés au bilan

(en milliers de CHF)	2012	2011
Total futures mensualités de leasing pour photocopieuses (intérêts inclus)	82	94
Total	82	94

Valeur de l'assurance-incendie des immobilisations corporelles

(en milliers de CHF)		
Immeuble de bureaux, Weststrasse 10, Berne	5 188	5 188
Biens meubles et équipements Fédération (Weststrasse)	1 500	1 500
Biens meubles et équipements Marketing (Gümligen/Brunnmat, entreposage chez des tiers inclus)	12 200	12 200
Total	18 888	18 888

Participations importantes dans des entreprises

(valeur nominale en milliers de CHF)		
31,47% de participation à Emmentaler Schaukäserei AG, Affoltern i.E.	1 559	1 559
30,60% de participation à Genossenschaft Appenzeller-Schaukäserei, Stein AR	1 380	1 380
32,87% de participation à Société coopérative «Laiterie de Gruyères», Bulle	664	664
30,00% de participation à Schweizer Agrarmedien GmbH, Berne	300	300
33,60% de participation à Branchenorganisation Butter GmbH, Berne	168	168
20,60% de participation à Le Journal AGRI Sàrl, Lausanne	104	104
22,96% de participation à TSM Fiduciaire Sàrl, Berne	62	62
Total	4 237	4 237

Principes d'évaluation

Les titres ne sont plus estimés à leur valeur boursière si celle-ci est supérieure à la valeur d'acquisition. Le principe d'imparité s'applique.

L'annexe ne comporte pas de constat négatif.

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels consolidés à l'assemblée des délégués des Producteurs Suisses de Lait PSL Société coopérative, Berne.

«En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés ci-joints (comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012) ainsi que de la gestion de la Société coopérative des Producteurs Suisses de Lait PSL.

Responsabilité du comité central

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels consolidés, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au comité central. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le comité central est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés ainsi que la gestion pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur la base d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels consolidés, défini selon les prescriptions du comité d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels consolidés qui vous sont soumis.»

Berne, le 4 mars 2013

Dr. Röthlisberger AG

Urs Schwab
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur
(Responsable de la révision)

René Peterhans
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur

Membres de la FPSL

Organisation Président	Gérant Adresse	Téléphone Fax Courriel Internet	Nombre de délégués
VMMO Vereinigte Milchbauern Mitte-Ost Hanspeter Kern	Andreas Ritter Poststrasse 13 9200 Gossau	Tél. 071 387 48 48 Fax 071 387 48 42 info@milchbauern.ch www.milchbauern.ch	37
LOBAG Landwirtschaftliche Organisation Bern und angrenzende Gebiete Christian von Känel (OP LOBAG)	Adrian Affolter (OP LOBAG) Forelstrasse 1 Postfach 3072 Ostermundigen	Tél. 031 938 22 22 Fax 031 938 22 50 info@lobag.ch www.lobag.ch	22
ZMP Zentralschweizer Milchproduzenten Thomas Oehen	Pirmin Furrer Friedentalstrasse 43 6002 Lucerne	Tél. 041 429 39 00 Fax 041 429 39 01 zmp@zmp.ch www.zmp.ch	20
MIBA Milchverband der Nordwestschweiz Daniel Schreiber	Christophe Eggenschwiler Andlauring 30b Postfach 430 4147 Aesch BL	Tél. 061 377 84 00 Fax 061 377 84 19 info@mibabasel.ch www.mibabasel.ch	14
TMP Thurgauer Milchproduzenten Ruedi Schnyder	Jürg Fatzer Industriestrasse 9 Postfach 412 8570 Weinfelden	Tél. 071 626 20 50 Fax 071 626 20 55 info@milchthurgau.ch www.milchthurgau.ch	13
MPM Milchproduzenten Mittelland Andreas Hitz	Marco Genoni Obertelweg 2 Postfach 5034 Suhr	Tél. 062 855 53 53 Fax 062 855 53 54 marco.genoni@mpm-suhr.ch www.mpm-suhr.ch	8
BEMO Berner Emmi-Milchlieferanten Christian Burren	Christian Burren Settibuchstrasse 40 3144 Gassel	Tél. 031 971 18 50 c-burren@bluewin.ch	7
FTPL Federazione ticinese produttori di latte Nello Croce	Gianmarco Fattorini Via Gorelle 6592 San Antonino	Tél. 091 850 27 27 Fax 091 850 27 77 info@ftpl.ch www.lati.ch	3
FSFL Fédération des sociétés fribourgeoises de laiterie René Vonlanthen	Clément Moret Rue Albert Rieter 9 1630 Bulle	Tél. 026 919 89 19 Fax 026 919 89 18 fsfl@fsfl.ch	14
PROLAIT Fédération laitière Marc Benoit	Eric Jordan Route de Lausanne 23 1400 Yverdon-les-Bains	Tél. 024 424 20 10 Fax 024 424 20 19 info@prolait.ch www.prolait.ch	13
FLV Fédération Laitière Valaisanne – Walliser Milchverband Laurent Tornay	Jean-Jacques Favre Rue de l'Île Falcon 5 3960 Sierre	Tél. 027 452 39 00 Fax 027 452 39 20 ecla@flv.ch www.flv.ch	4
LRG Fédération des Laiteries Réunies de Genève Olivier Berlie	Philippe Lebrun Chemin des Aulx 6 Case postale 1055 1211 Genève 26	Tél. 022 884 80 00 Fax 022 884 80 09 info@laiteries-reunies.ch www.lrgg.ch	3

Composition des organes

Présidents d'honneur

Reichling Rudolf, Stäfa ZH
Kühne Josef, Benken SG

Comité central

	Organisation	Suppléants au comité central
Gfeller Peter, Kappelen BE, président		
Baier Hans-Heinrich, Landquart GR	VMMO	Fuster Josef, Wolfhalden AR
Bischofberger Robert, Schönengrund AR	VMMO	
Kern Hanspeter, Buchberg SH	VMMO	
Werder Urs, Ganterschwil SG	VMMO	
Müller Andreas, Walkringen BE	LOBAG	Affolter Adrian, Ostermundigen BE
Wyss Fritz, Wengi b. Büren BE	LOBAG	
von Känel Christian, Lenk im Simmental BE	LOBAG	
Oehen Thomas, Lieli LU	ZMP	
Arnold Christian, Seedorf UR	ZMP	Furrer Pirmin, Lucerne LU
Schreiber Daniel, Wegenstetten AG	MIBA	Eggenschwiler Christophe, Aesch BL
Schnyder Ruedi, Ellighausen TG, 2 ^e vice-président	TMP	Fatzer Jürg, Weinfelden TG
Hitz Andreas, Untersiggenthal AG	MPM	Genoni Marco, Suhr AG
Burren Christian, Gasel BE	BEMO	Hirsbrunner Thomas, Häusermoos i.E. BE
Croce Nello, Campo Blenio TI	FTPL	Fattorini Gianmarco, S. Antonino TI
Vonlanthen René, Praroman FR	FSFL	Yerly Gabriel, Berlens FR
Aeby André, La Brévine NE, 1 ^{er} vice-président	PROLAI	Roch Didier, Ballens VD
Benoit Marc, Romainmôtier VD	PROLAI	
Berlie Olivier, La Rippe VD	LRG	† Pradervand Jean-Marc, Céligny GE
Tornay Laurent, Orsières VS	FLV	Stalder Max, Viège VS

Comité directeur

Gfeller Peter, Kappelen BE, président
Aeby André, La Brévine NE, 1^{er} vice-président
Schnyder Ruedi, Ellighausen TG, 2^e vice-président
Oehen Thomas, Lieli LU
Tornay Laurent, Orsières VS

Organe de contrôle

Dr. Röthlisberger AG, Berne

Direction

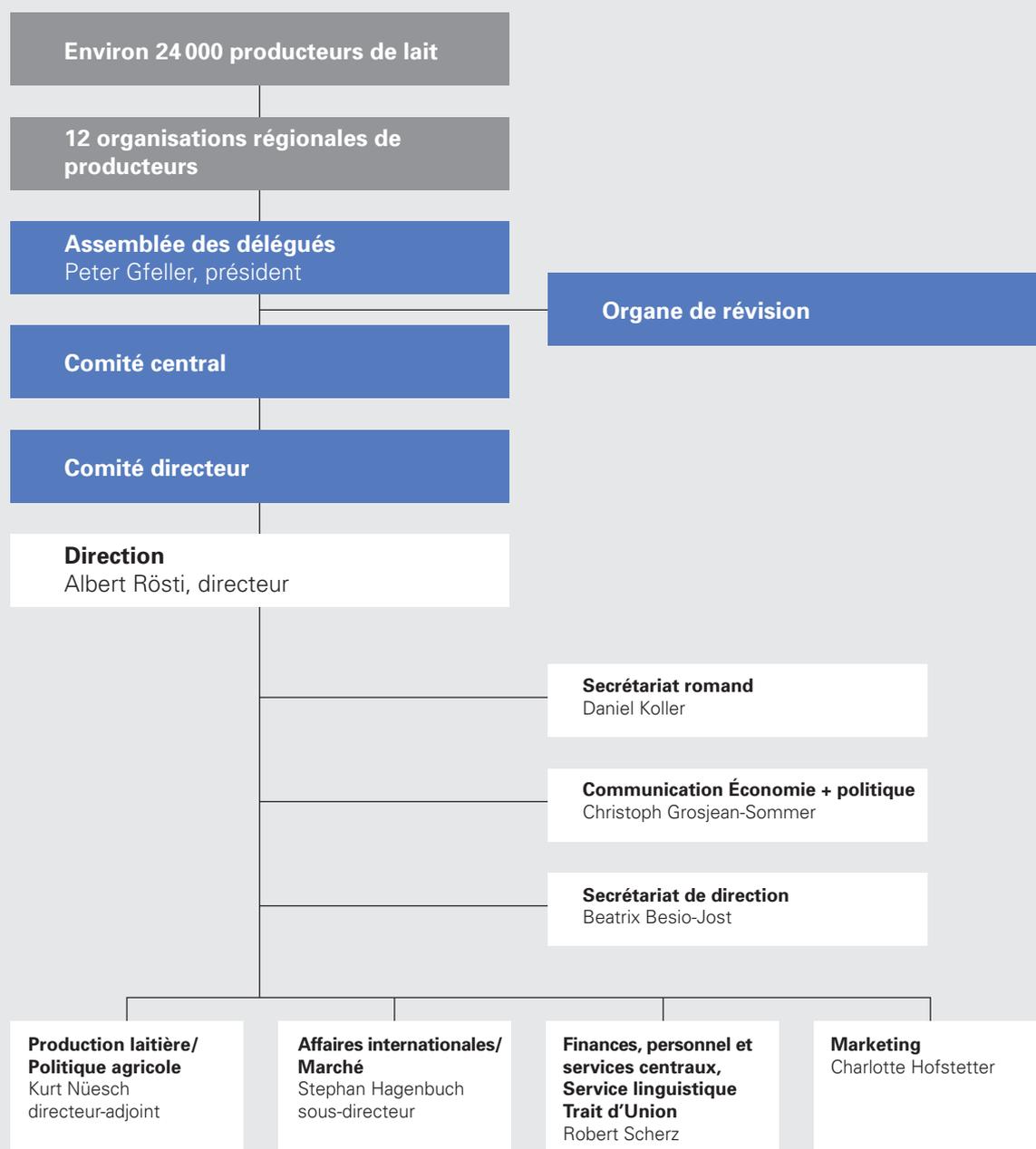
Rösti Albert, directeur, Uetendorf BE
Nüesch Kurt, directeur adjoint, Berne BE
Hagenbuch Stephan, sous-directeur, Marly FR
Hofstetter Charlotte, Villars-sur-Glâne FR
Scherz Robert, Bremgarten BE
Koller Daniel, Montsevelier JU

Assesseurs

Grosjean-Sommer Christoph, Kirchlindach BE
Besio-Jost Beatrix, Niederwangen BE

La composition du comité central est valable pour la période statutaire 2011–2015

Organigramme de la FPSL



État au 31 décembre 2012

Documentation: chiffres-clé

Chiffres-clé de la production laitière en Suisse

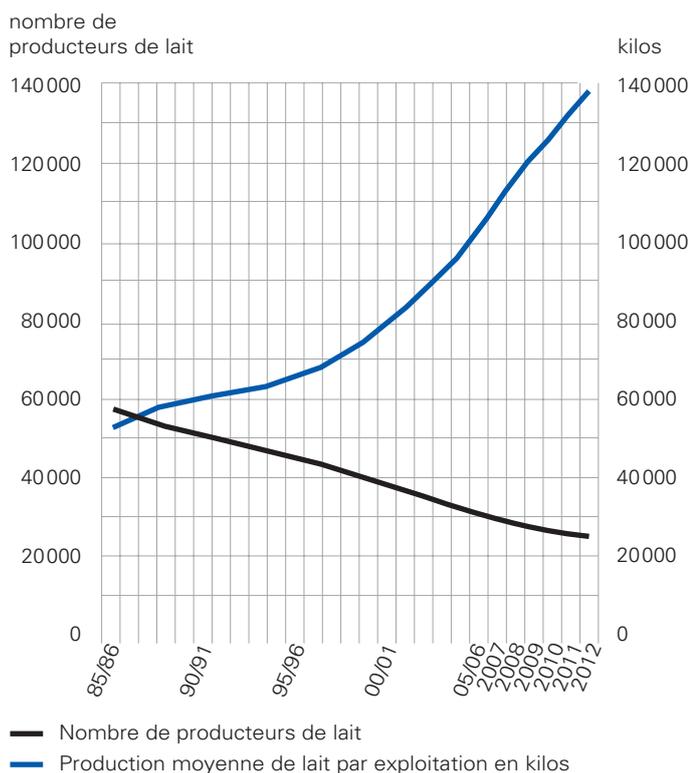
Domaines exploités toute l'année sans les exploitations d'estivage	Année laitière			Année civile			Variation	
	95/96	00/01	05/06	2010	2011	2012	2011/2012	%
Nombre de producteurs de lait*	44 360	38 082	30 163	26 097	25 223	24 369	- 854	- 3,4
Surface utile moyenne par exploitation, en hectares	19,1	19,1	21,4	23,0	23,5	24,0	0,5	2,1
Nombre de vaches laitières pour prod. de lait commercialisé	689 023	615 645	565 200	566 047	555 039	550 810	- 4 229	- 0,8
Nombre moyen de vaches par exploitation	15,5	16,2	18,7	21,7	22,0	23,0	1,0	4,5
Livraison moyenne par exploitation, en kilos	68 248	81 691	101 589	127 082	132 723	137 582	4 859	3,7
Livraison moyenne par hectare, en kilos	3 573	4 277	4 747	5 518	5 652	5 743	91	1,6
Livraison moyenne par vache, en kilos	4 394	5 053	5 421	6 029	6 204	6 264	60	1,0
Perf. laitière moyenne par vache du herd-book, en kilos**	5 842	6 405	7 044	7 237	7 313	7 350	37	0,5

* Exploitations à l'année et communautés d'exploitation (sans exploitations d'estivage)

** Année de contrôle mai-avril

Sources: TSM Fiduciaire Sàrl, Statistique laitière

Évolution du nombre de producteurs de lait et des livraisons de lait de 1985 à 2012



Depuis l'année laitière 2000/01, le nombre de producteurs de lait a diminué de 36% tandis que la production moyenne par exploitation a augmenté de 73,8%.

Source: TSM Fiduciaire Sàrl

Prix du lait

Prix standard producteur du lait de centrale PER et bio

(Base: quantité annuelle livrée 180 000 kg, teneur 73 g/kg, départ ferme)

	Année civile	Année civile	Variation
	2011	2012	2011/2012
Premiers acheteurs de lait PER	Ct./kg	Ct./kg	Ct./kg
Arnold AG	57,42	54,21	- 3,21
Crema SA	56,69	56,20	- 0,49
Elsa SA	58,37	57,35	- 1,02
Emmi AG	60,16	56,78	- 3,38
FTPL-LATI	65,11	59,91	- 5,20
Fuchs et Imlig	-	54,84	-
Hochdorf Swiss Milk AG	61,33	58,67	- 2,66
Lanz Molkerei AG	65,40	62,01	- 3,39
Lobag Milch AG	57,69	54,94	- 2,75
LRG	58,17	58,21	0,04
MIBA	57,23	52,63	- 4,60
MIBA Sammelstelle	57,24	57,30	0,06
Milco	56,80	56,85	0,06
NordOstMilch AG	58,41	54,60	- 3,81
Prolait SA	56,98	54,79	- 2,19
Prolait Sammelstelle	-	57,69	-
Schwyzzer Milchhuus	61,77	58,89	- 2,88
Strähl Käse AG	59,52	57,15	- 2,36
Swiss Premium AG	53,45	53,03	- 0,42
Thur Milch Ring AG	59,48	55,95	- 3,52
Vallait SA	55,34	54,72	- 0,62
ZMP	62,12	57,48	- 4,64
Züger Frischkäse AG	60,33	58,50	- 1,83
Moyenne suisse	58,96	56,07	- 2,89
Premiers acheteurs de lait bio			
Biedermann Molkerei AG	77,42	77,59	0,17
Biomilchpool GmbH	73,11	71,96	- 1,15
Crema SA	78,82	80,31	1,49
Emmi AG	78,30	79,65	1,35
Lobag Milch AG	77,02	78,17	1,15
LRG	79,08	78,83	- 0,25
MIBA	75,63	75,87	0,24
Schwyzzer Milchhuus	74,78	74,95	0,16
Strähl Käse AG	73,35	76,39	3,04
ZMP	78,22	80,12	1,90
Züger Frischkäse AG	76,75	76,76	0,01
Moyenne suisse	75,59	75,65	0,06

Source: Surveillance du prix du lait PSL

Surveillance du prix du lait

Qui paie quel prix? La surveillance du prix du lait de la FPSL calcule et publie, pour le lait PER et pour le lait bio, les prix payés par acheteur de lait et pour certaines variétés de fromage. La surveillance des prix du lait est une mesure d'entraide volontaire des paysans producteurs de lait. Elle se base sur le calcul des prix contractuels et le dépouillement mensuel systématique du décompte de la paie du lait de plusieurs producteurs.

Prix standardisé du lait de centrale

Pour les acheteurs de lait de centrale qui font l'objet de cette surveillance, la FPSL calcule le prix standardisé producteur (PSP). Elle se réfère pour cela aux conditions contractuelles, aux indications des acheteurs et aux décomptes de la paie du lait des producteurs. Le calcul est basé sur une livraison annuelle de 180 000 kilos de lait d'une teneur standardisée de 4,0 % de matière grasse et 3,3 % de protéine. Le lait est collecté tous les deux jours à la ferme. Le PSP tient compte de tous les éléments ayant une influence sur la paie du lait. Il s'agit notamment des suppléments et des déductions dus à la variation saisonnière, des suppléments de quantité par arrêt, des participations aux frais de transport, des contributions à l'allègement du marché, des déductions liées à la segmentation et des arriérés, bonus et primes.

Le PSP ne tient pas compte des contributions pour le marketing en faveur du lait et du fromage, qui jouissent de la force obligatoire générale, et des cotisations volontaires à diverses organisations agricoles.

Qualité du lait

Prix payé pour le lait de fromagerie

Le prix payé pour le lait franco fromagerie inclut les composantes suivantes: prix de base, supplément pour le lait transformé en fromage, échelonnement saisonnier, supplément de quantité par arrêt, suppléments ou retenues liés à la teneur et à la qualité, frais de transport, arriérés périodiques, bonus et primes de tout type.

Le prix effectif du lait de fromagerie ne comprend pas les éléments suivants: supplément de non-ensilage, petit-lait, contributions aux mesures d'entraide et à diverses organisations, autres règlements, contre-prestations en tout genre (marchandises ou loyers par exemple).

Plus d'informations sur Internet:
www.swissmilk.ch/prixdulait.

La qualité du lait atteint des sommets

Les résultats du contrôle du lait 2012 montrent une nouvelle fois que la qualité du lait suisse sur le plan de l'hygiène est excellente. Sur pas moins de 300 000 échantillons prélevés et analysés chez Suissselab dans le cadre du contrôle du lait officiel, 98,10 % satisfaisaient aux sévères normes helvétiques pour le critère de la teneur en cellules. 99,43 % des échantillons étaient de qualité irréprochable pour ce qui est de la charge en germes, et 99,87 % l'étaient pour les substances inhibitrices.

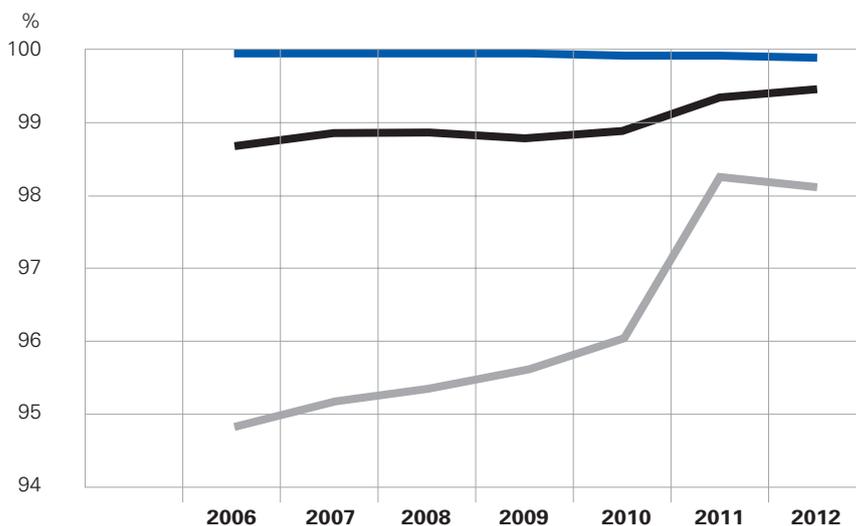
Prix payé du lait de fromagerie PER

(Base: volumes effectifs pris en charge et teneurs effectives du lait livré aux fromageries, selon décomptes de la paie du lait, supplément de non-ensilage exclu)

Variété de fromage	Année civile	Année civile	Variation
	2011	2012	2011/2012
	Ct./kg	Ct./kg	Ct./kg
franco fromagerie			
Appenzeller®	74,08	73,90	- 0,17
Autres fromages	71,01	70,95	- 0,06
Emmentaler AOC	59,44	58,36	- 1,09
Le Gruyère AOC	78,11	78,11	0,00
Raclette du Valais AOC	78,67	77,83	- 0,83
Sbrinz AOC	66,44	65,17	- 1,27
Tête de Moine AOC	72,99	70,40	- 2,60
Tilsiter Switzerland	69,29	65,12	- 4,17
Vacherin Fribourgeois AOC	80,56	81,29	0,73
Moyenne	70,26	69,61	- 0,65

Source: Surveillance du prix du lait PSL

Contrôles du lait commercialisé: échantillons n'ayant pas fait l'objet de contestation

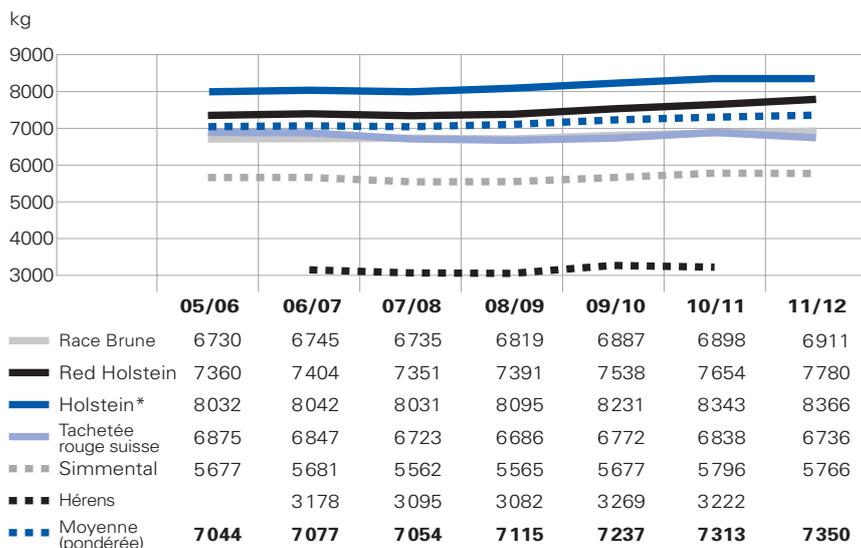


Substances inhibitrices	99,96	99,97	99,97	99,96	99,97	99,91	99,87
Charge en germes	98,66	98,84	98,87	98,77	98,87	99,33	99,43
Nombre de cellules	94,84	95,18	95,36	95,61	96,00	98,24	98,10

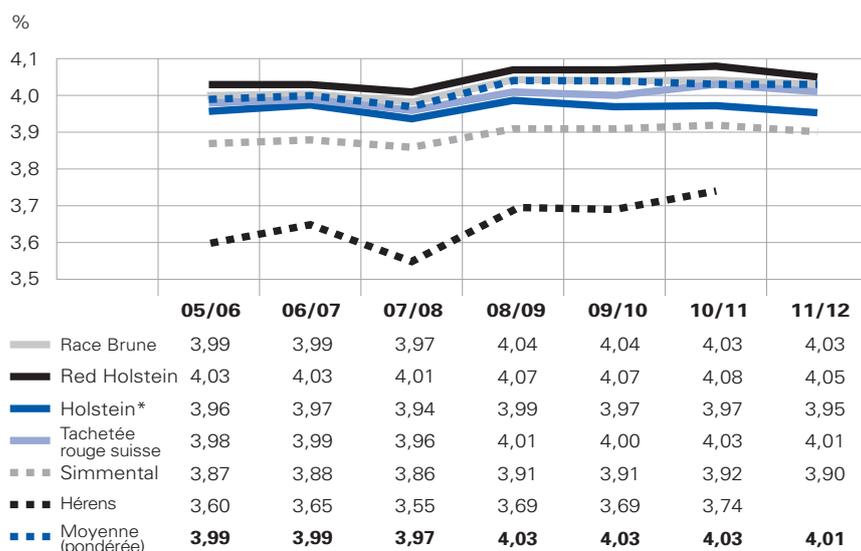
Source: TSM Fiduciaire Sàrl

Performance laitière et teneurs

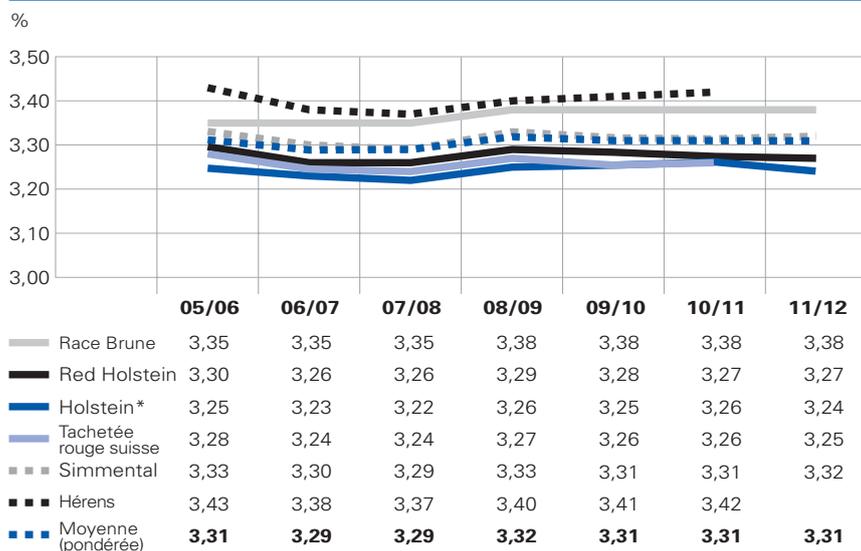
Performance laitière des races laitières suisses



Teneur en matière grasse du lait des races laitières suisses



Teneur en protéine du lait des races laitières suisses



* Moyenne pondérée obtenue à partir des résultats standard des vaches inscrites auprès de Holstein Switzerland et du Swissherdbook.

Source: Braunvieh Schweiz, Swissherdbook, Holstein Switzerland, Statistique laitière de la Suisse.

Transformation

Valorisation du lait en équivalents-lait (EL)*

Catégorie	Valorisation 2011 kEL	Valorisation 2012 kEL	Variation 2011/2012 kEL	Variation 2011/2012 %
Fromage	1 443 145	1 458 231	15 086	1,0
Séré	16 223	23 214	6 991	43,1
Lait de consommation	415 910	411 721	- 4 189	- 1,0
Crème de consommation	279 259	279 488	229	0,1
Yogourt	113 230	113 263	33	0,0
Autres produits frais, glaces comestibles incl.	92 268	97 031	4 763	5,2
Conserves de lait	364 813	367 100	2 287	0,6
Beurre	583 730	588 398	4 668	0,8
Autres	163 395	132 385	- 31 010	- 19,0
Total lait entier	3 471 973	3 470 831	- 1 142	0,0

* Un équivalent-lait correspond à la teneur en MG et en protéine (73 g) d'un kilo de lait cru. 1 kEL = 1000 EL

Production de lait de consommation

Catégorie	Production 2011 tonnes	Production 2012 tonnes	Variation 2011/2012 tonnes	Variation 2011/2012 %
Lait cru	7 898	8 633	735	9,3
Lait pasteurisé enrichi en matière grasse	0	0	0	0,0
Lait UHT enrichi en matière grasse	860	758	- 102	- 11,9
Lait entier pasteurisé	49 686	47 265	- 2 421	- 4,9
Lait entier UHT	21 524	20 588	- 936	- 4,3
Lait entier standardisé à 3,5% MG* pasteurisé	42 545	45 356	2 811	6,6
Lait entier standardisé à 3,5% MG* UHT	140 313	141 326	1 013	0,7
Lait partiellement écrémé pasteurisé	82 172	80 875	- 1 297	- 1,6
Lait partiellement écrémé UHT	128 214	122 329	- 5 885	- 4,6
Lait écrémé pasteurisé	2	4	2	100,0
Lait écrémé UHT	13 468	14 189	721	5,4
Total lait de consommation	486 682	481 323	- 5 359	- 1,1

* Matière grasse

Production de crème de consommation

Catégorie	Production 2011 tonnes	Production 2012 tonnes	Variation 2011/2012 tonnes	Variation 2011/2012 %
Double-crème	737	736	- 1	- 0,1
Crème entière (35% MG)	30 897	31 382	485	1,6
Demi-crème (25 à 30% MG)	14 186	14 127	- 59	- 0,4
Crème à café	23 930	23 443	- 487	- 2,0
Total crème de consommation	69 750	69 688	- 62	- 0,1

Production d'autres spécialités lactées

Catégorie	Production 2011 tonnes	Production 2012 tonnes	Variation 2011/2012 tonnes	Variation 2011/2012 %
Lait acidulé	6 886	6 766	- 120	- 1,7
Crème acidulée	2 650	2 932	282	10,6
Desserts	22 766	17 240	- 5 526	- 24,3
Boissons lactées	65 712	68 726	3 014	4,6
Yogourt	141 031	139 697	- 1 334	- 0,9
Kéfir	153	154	1	0,7
Glaces comestibles	22 560	22 648	88	0,4

Source: TSM Fiduciaire Sàrl

Poudre de lait/beurre

Production de lait écrémé, poudre de lait et lait condensé

Catégorie	Production 2011 tonnes	Production 2012 tonnes	Variation 2011/2012 tonnes	Variation 2011/2012 %
Lait écrémé (transformé)				
Caséinates	7 667	0	- 7 667	- 100,0
Protéine lactique > 80%	254 888	221 842	- 33 046	- 13,0
Protéine lactique 50-80%	22 325	13 863	- 8 462	- 37,9
Total lait écrémé (sans succédanés de lait)	284 880	235 705	- 49 175	- 17,3
Poudre de lait entier 26%	17 666	17 243	- 423	- 2,4
Poudre de lait partiellement écrémé	3 716	3 610	- 106	- 2,9
Poudre de lait enrichie et crème en poudre	596	685	89	14,9
Poudre de lait écrémé	28 948	29 646	698	2,4
Babeurre en poudre *	470	274	- 196	- 41,7
Poudre de petit-lait *	3 637	2 778	- 859	- 23,6
Lait condensé	2 740	2 749	9	0,3
Total poudre de lait, lait condensé	57 773	56 985	- 788	- 1,4

* Trafic de perfectionnement inclus

Sources: TSM Fiduciaire Sàrl, Interprofession Poudre de Lait Suisse (IPL)

Production de beurre

Catégorie	Production 2011 tonnes	Production 2012 tonnes	Variation 2011/2012 tonnes	Variation 2011/2012 %
Beurre				
Beurre de choix	46 767	46 805	38	0,1
Beurre de crème de petit-lait	1 751	1 745	- 6	- 0,3
Beurre collecté	45	44	- 1	- 2,2
Total beurre (sans ventes locales)*	48 563	48 594	31	0,1

* Production de beurre en 2012 selon les statistiques de TSM Fiduciaire Sàrl: 50 643 t (2011: 48 991 t). Les quantités indiquées par TSM ne sont pas converties à 82 % de matière grasse et tiennent en outre compte de la production artisanale.

Source: OS Beurre

Ventes de beurre

Catégorie	Ventes 2011 tonnes	Ventes 2012 tonnes	Variation 2011/2012 tonnes	Variation 2011/2012 %
Beurre				
Beurre de choix	5 975	5 980	5	0,1
LE BEURRE (petits emballages)	12 464	11 648	- 816	- 6,5
Beurre de crème de lait et de petit-lait	83	97	14	16,9
Beurre dans produits spéciaux *	825	430	- 395	- 47,9
Beurres de boulangerie et d'industrie	16 869	17 065	196	1,2
Total: beurre aqueux 82% MG**	36 216	35 220	- 996	- 2,8
Total: beurre déshydraté (calculé à raison de 82% MG)**	6 033	5 873	- 160	- 2,7
Total beurre (sans ventes locales)	42 249	41 093	- 1 156	- 2,7

* Préparations à base de beurre, beurre allégé, etc.

** Matière grasse

Source: OS Beurre

Production de fromage

Production de fromage

Catégorie	Production 2011 tonnes	Production 2012 tonnes	Variation 2011/2012 tonnes	Variation 2011/2012 %
Séré	9 624	12 950	3 326	34,6
Mozzarella	20 558	21 431	873	4,2
Mascarpone	780	873	93	11,9
Autres fromages frais	16 011	8 312	- 7 699	- 48,1
Total fromages frais	46 971	43 562	- 3 409	- 7,3
Fromages à croûte fleurie, maigres à 1/4 gras	0	0	0	
Fromages à croûte fleurie, 1/2 gras à gras	1 185	995	- 190	- 16,0
Fromages à croûte fleurie à la crème	1 746	1 837	91	5,2
Bleus, fromages à pâte persillée	4	3	- 1	- 25,0
Tommes	1 934	1 889	- 45	- 2,3
Vacherin Mont d'Or AOC	544	532	- 12	- 2,2
Autres fromages à pâte molle, maigres à 1/4 gras	365	14	- 351	- 96,2
Autres fromages à pâte molle, 1/2 gras à gras	666	663	- 3	- 0,5
Autres fromages à pâte molle, crème	355	395	40	11,3
Total fromages à pâte molle	6 798	6 329	- 469	- 6,9
Appenzeller®	9 096	8 693	- 403	- 4,4
Tilsiter Switzerland	3 603	3 158	- 445	- 12,4
Fromage du Valais (Raclette du Valais AOC)	2 132	2 133	1	0,0
Raclette Suisse	10 786	12 602	1 816	16,8
Vacherin fribourgeois AOC	2 574	2 630	56	2,2
Tête de Moine AOC	2 075	2 191	116	5,6
Fromage du Jura	298	266	- 32	- 10,7
Fromage Vignerons	375	271	- 104	- 27,7
Mutschli	550	581	31	5,6
Fromage d'alpage à pâte mi-dure	2 079	2 094	15	0,7
Fromage de montagne des Grisons	1 426	1 471	45	3,2
Fromages de montagne à pâte mi-dure	2 184	2 108	- 76	- 3,5
St-Paulin suisse	474	460	- 14	- 3,0
Edam suisse	326	309	- 17	- 5,2
Fromage affiné à froid	9	16	7	77,8
Fromage à pâte mi-dure persillée	213	203	- 10	- 4,7
Fromage semi-préparé	1 764	1 496	- 268	- 15,2
Fromage pour la fonte gras, sur commande	1 405	2 152	747	53,2
Autres fromages à pâte mi-dure, maigres à 1/4 gras	2 736	3 257	521	19,0
Autres fromages à pâte mi-dure, 1/2 gras à gras *	11 889	11 674	- 215	- 1,8
Autres fromages à pâte mi-dure, crème	2 959	3 021	62	2,1
Total fromages à pâte mi-dure	58 957	60 790	1 833	3,1
Emmentaler AOC	25 256	26 185	929	3,7
Switzerland Swiss	3 027	4 509	1 482	49,0
Le Gruyère AOC	28 691	28 594	- 97	- 0,3
Fromage d'alpage à pâte dure	1 895	1 841	- 54	- 2,8
Autres fromages à pâte dure, maigres à 1/4 gras	1 273	1 055	- 218	- 17,1
Autres fromages à pâte dure, 1/2 gras à gras **	5 613	5 201	- 412	- 7,3
Autres fromages à pâte dure, crème	133	156	23	17,3
Total fromages à pâte dure	65 888	67 541	1 653	2,5
Sbrinz AOC	1 939	1 849	- 90	- 4,6
Total fromages à pâte extra-dure	1 939	1 849	- 90	- 4,6
Fromage pur chèvre	865	825	- 40	- 4,6
Fromage pur brebis	258	279	21	8,1
Total produits spéciaux	1 121	1 104	- 17	- 1,5
Total toutes variétés	181 675	181 179	- 496	- 0,3

* Spécialités locales incluses

** Fromage pour la fonte et spécialités locales inclus

Source: TSM Fiduciaire Sàrl

Commerce extérieur

Importations

en équivalents-lait (EL)*	2011 kEL	2012** kEL	Variation 2011/2012 kEL	Variation 2011/2012 %
Lait frais, lait fermenté	38 200	35 000	- 3 200	- 8,4
Poudre de lait et de crème	7 600	5 100	- 2 500	- 32,9
Beurre et crème***	34 200	37 900	3 700	10,8
Lait condensé, lait stérilisé	1 700	1 700	0	0,0
Fromage à pâte molle	145 000	151 200	6 200	4,3
Fromage à pâte mi-dure	55 900	59 400	3 500	6,3
Fromage à pâte dure	65 400	67 800	2 400	3,7
Fromage fondu	18 800	19 000	200	1,1
Fondue, produits prêts à la consommation	500	600	100	20,0
Chocolat, glaces comestibles	33 100	36 300	3 200	9,7
Autres préparations alimentaires	46 100	47 600	1 500	3,3
Total produits laitiers	446 500	461 600	15 100	3,4

Exportations

en équivalents-lait (EL)*	2011 kEL	2012** kEL	Variation 2011/2012 kEL	Variation 2011/2012 %
Lait frais, lait fermenté	5 300	7 600	2 300	43,4
Poudre de lait et de crème	118 100	134 100	16 000	13,5
Beurre et crème***	113 400	128 800	15 400	13,6
Lait condensé, lait stérilisé	5 300	5 700	400	7,5
Fromage à pâte molle	42 300	45 500	3 200	7,6
Fromage à pâte mi-dure	117 700	129 100	11 400	9,7
Fromage à pâte dure	262 600	273 900	11 300	4,3
Fromage fondu	11 800	8 000	- 3 800	- 32,2
Fondue, produits prêts à la consommation	19 600	19 100	- 500	- 2,6
Chocolat, glaces comestibles	138 100	135 400	- 2 700	- 2,0
Autres préparations alimentaires	116 600	97 400	- 19 200	- 16,5
Total produits laitiers	950 800	984 600	33 800	3,6

Bilan (exportations moins importations)

en équivalents-lait (EL)*	2011 kEL	2012** kEL	Variation 2011/2012 kEL	Variation 2011/2012 %
Lait frais, lait fermenté	- 32 900	- 27 400	5 500	3,5
Poudre de lait et de crème	110 500	129 000	18 500	16,7
Beurre et crème***	79 200	90 900	11 700	14,8
Lait condensé, lait stérilisé	3 600	4 000	400	11,1
Fromage à pâte molle	- 102 700	- 105 700	- 3 000	1,6
Fromage à pâte mi-dure	61 800	69 700	7 900	12,8
Fromage à pâte dure	197 200	206 100	8 900	4,5
Fromage fondu	- 7 000	- 11 000	- 4 000	57,1
Fondue, produits prêts à la consommation	19 100	18 500	- 600	- 3,1
Chocolat, glaces comestibles	105 000	99 100	- 5 900	- 5,6
Autres préparations alimentaires	70 500	49 800	- 20 700	- 29,4
Total produits laitiers	504 300	523 000	18 700	3,7

* Un équivalent-lait (EL) correspond à la teneur en matière grasse et en protéine (73 g) d'un kilo de lait cru. 1 kEL = 1000 EL

** Données provisoires *** y c. huile de beurre et préparations à base de beurre («loi chocolatière»)

Sources: Direction générale des douanes DGD, Union Suisse des Paysans USP

Contact et impressum

La FPSL propose des services et des informations dans les domaines suivants notamment: économie, politique, production, transformation, marketing et conseils en nutrition. Si vous avez des questions, adressez-vous à la centrale ou directement à la personne responsable. De nombreuses informations peuvent également être consultées sur Internet.

Centrale

Fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL
Weststrasse 10, case postale, 3000 Berne 6
Téléphone: 031 359 51 11, fax: 031 359 58 51
psl@swissmilk.ch, www.swissmilk.ch

Marketing de la FPSL

Fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL
Brunnmattstrasse 21, 3007 Berne
Téléphone: 031 359 57 28, fax: 031 359 58 55
marketing@swissmilk.ch, www.swissmilk.ch

Renseignements pour les producteurs

Thomas Reinhard, téléphone 031 359 54 82

Prestations marketing pour les producteurs, commandes de brochures, articles publicitaires, matériel pour manifestations, boutique

Contact Center, téléphone 031 359 57 28

Renseignements pour les médias

Économie et politique

Christoph Grosjean-Sommer, téléphone 031 359 53 18

Renseignements pour les médias

Marketing Swissmilk/RP

Barbara Paulsen Gysin, téléphone 031 359 57 51

Sur le web

www.swissmilk.ch
www.swissmilk.ch/producteurs
www.swissmilk.ch/medias

Impressum

Producteurs Suisses de Lait PSL
Weststrasse 10
3000 Berne 6
Téléphone 031 359 51 11
Télécopie 031 359 58 51
www.swissmilk.ch
psl@swissmilk.ch
© Copyright by PSL
Avril 2013
Photos: FPSL, Berne
Maquette: Aebi Grafik&Illustration, Münchenbuchsee
Impression: Merkur Druck AG, Langenthal
Traduction: Trait d'Union, Berne

S M P · P S L

*Schweizer Milchproduzenten
Producteurs Suisses de Lait
Produttori Svizzeri di Latte
Producents Svizzers da Latg*

Weststrasse 10
Case postale
CH-3000 Berne 6

Téléphone 031 359 51 11
Télécopie 031 359 58 51
psl@swissmilk.ch
www.swissmilk.ch

swissmilk

